

## Conditions de voyage en vigueur à partir du 05.11.2019.

### 1. DEFINITIONS : QUE SIGNIFIENT CERTAINES EXPRESSIONS COMPRISES DANS CES CONDITIONS ?

Nous vous informons que dans ce document :

"Nous", "notre/nos" signifient S.C. Blue Air Aviation S.A. adresse : 42-44 Sos. Bucuresti-Ploiesti, Bucharest 1, Romania - Baneasa Business & Technology Park, Building A, 3&4 floor; Tax reg. no. 31525574, société roumaine qui offre services de transport aérien à bas prix.

"Vous", "votre/vos" signifient toute personne, à l'exception des membres de l'équipage, transportée ou qui sera transportée en avion et qui détient un billet électronique (lire aussi la définition du "Passager").

"BMS", "OB" représentent le code qui identifie la compagnie Blue Air.

"Segment de voyage/vol" - un seul voyage, sur une certaine route, qui représente le départ ou le retour (par exemple : Bucarest-Roma)

"AGENT AUTORISE" signifie un agent de vente qui a été choisi par nous afin de nous représenter dans la vente de nos services de transport aérien.

"BAGAGE" signifie des vêtements et d'autres biens personnels dont le passager peut avoir besoin pendant le voyage. Sauf mention contraire, ce terme inclut les bagages à main et ceux de soute.

"BAGAGES DE SOUTE" sont les bagages qui sont confiés à la compagnie au moment de la remise jusqu'à la destination finale et pour lesquels sera émise une étiquette d'identification. Les bagages de soute incluent tout objet qui a été pesé, étiqueté et introduit dans la soute de l'aéronef.

"ETIQUETTE D'IDENTIFICATION DES BAGAGES" représente un document émis seulement pour l'identification des bagages de soute.

"Compagnie" signifie une compagnie aérienne, différente de la notre.

"BAGAGE A MAIN ou DE CABINE" est le bagage que les passagers peuvent apporter avec eux en cabine et pour lesquels ils sont responsables.

"CHECK-IN" représente le temps nécessaire pour l'enregistrement des documents de voyage, l'étiquetage des bagages de soute et l'émission/remise de la carte d'embarquement (Boarding Pass).

"CONDITIONS CONTRACTUELLES" représentent les dispositions contenues dans ou rendues avec le Billet Electronique identifiées comme telles et qui incluent aussi ces Termes et Conditions de Transport.

"CONVENTION" représente un des éléments suivants :

la Convention pour l'Unification de Certaines Règles concernant le Transport Aérien International, signée à Varsovie le 12 octobre 1929 (dorénavant nommée la Convention de Varsovie);

Convention de Varsovie modifiée à la Haye le 28 septembre 1955;

Convention de Varsovie modifiée par le Protocole Additionnel no.2 de Montréal (1975);

Convention de Varsovie modifiée à La Haye et par le Protocole Additionnel no.2 de Montréal (1975);

Convention de Varsovie modifiée à La Haye et par le Protocole Additionnel no.4 de Montréal (1975);

Convention supplémentaire de Guadalajara (1961);

Convention de Montréal (1999);

Règlement (CE) no 261/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004;

[Règlement \(CE\) no 2111/2005](#) du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2005;

[Règlement \(CE\) no 2027/97](#) du Parlement européen et du Conseil du 09 octobre 1997;

[RÈGLEMENT \(CE\) N o 1107/2006](#) DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

"COUPON" signifie un coupon électronique, chaque coupon accordant le droit au passager de voyager sur la route inscrite sur le coupon.

"EMBARQUEMENT PRIORITAIRE", un service pour lequel le passager qui a payé ce service peut monter à bord de l'avion avant les autres passagers, sans faire la file. Ceci lui donne l'avantage supplémentaire de pouvoir accéder à son siège confortablement et la certitude de placer son bagage à main en cabine, dans un endroit pratique, à portée de main.

"PAQUET DE SERVICES" désigne l'ensemble des services composant le billet d'avion.

"FARE LOCK" is a service that allows passengers to block the fare for the selected flight for a 48-hour period.

"DOMMAGE" inclut le décès ou la blessure d'un passager, la perte ou le vol des bagages de soute, les bagages incomplets ou tout autre préjudice subi pendant le transport et pendant d'autres services secondaires offerts par nous.

"DONNÉES PERSONNELLES" désigne toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable (« la personne concernée »); une personne physique identifiable est une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant (par exemple: nom, numéro d'identification, données de localisation, identifiant en ligne), ou par référence à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

"TRAITEMENT DE DONNÉES PERSONNELLES" désigne toute opération ou ensemble d'opérations effectuées sur des données personnelles ou sur des ensembles de données personnelles, avec ou sans moyens automatisés tels que collecte, enregistrement, organisation, structuration, stockage, adaptation ou modification, extraction, consultation, utilisation, divulgation par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, le verrouillage, l'effacement ou la destruction des données personnelles.

"JOURS" signifient des jours civils. En ce qui concerne la notification, le jour auquel celle-ci est faite n'est pas pris en compte. Pour déterminer la validité du billet électronique, le jour de début de voyage sera pris en compte.

"LEGISLATION C.E." signifie la législation du Conseil Européen 2027/97 concernant les responsabilités de la compagnie aérienne en cas d'accident.

"EURO" signifie la devise adoptée par la Communauté Européenne conformément à l'Article 207 et 209 du traité de Rome.

"COUPON ELECTRONIQUE " signifie un coupon de vol, émis électroniquement ou un autre document de notre base de données.

"BILLET ELECTRONIQUE " signifie l'itinéraire inscrit par nous ou en notre nom dans les Coupons Electroniques. Celui-ci contient le nom du passager, la route sur laquelle il voyagera, le nombre du vol, la date, le tarif, les taxes, etc.

"CODE DE RESERVATION" ou ID est le code numérique formé de plusieurs chiffres que vous ou l'agent autorisé avez/a obtenu à la fin de l'opération de réservation/vente du billet électronique. Il est uniquement valable afin de vous identifier dans le système de réservation pour le vol demandé.

"EXCEDENT DE BAGAGES" signifie le poids des bagages qui dépasse la limite maximale admise inscrite sur le billet de voyage.

"FORCE MAJEURE" signifie les circonstances inhabituelles et non prévues, qui ne peuvent pas être contrôlées par vous ou par nous, et les conséquences desquelles ne peuvent pas être évitées même si toutes les mesures de précaution ont été prises.

"HAUTE SAISON" : 15 juin 2019 - 29 septembre 2019 ; 15 décembre 2019 - 15 janvier 2020 ; 4 avril 2020 - 3 mai 2020 ; 13 juin 2020 - 27 septembre 2020.

"BASSE SAISON" : 30 septembre 2019 - 14 décembre 2019 ; 16 janvier 2020 - 3 avril 2020 ; 04 mai 2020 - 12 juin 2020 ; 28 septembre 2020 - 24 octobre 2020.

"PASSAGER" signifie toute personne, à l'exception des membres de l'équipage, qui est ou sera transportée avec un aéronef et qui détient un billet électronique. (Voir aussi la définition de "Vous", "votre/vos").

"BEBE" signifie une personne âgée entre 0 et 24 mois. Pas de place dans l'avion ne peut être attribuée à un bébé, il voyagera dans les bras d'un adulte. Un adulte peut accompagner un seul enfant.

"MINEUR NON-ACCOMPAGNE (UM)" signifie une personne âgée entre 6 et 14 ans qui voyage non accompagnée d'un adulte. A partir du 1er février 2012, Blue Air considère tous les citoyens roumains

âgés entre 6 et 17 ans accomplis, voyageant non accompagnés par un adulte, comme mineur non accompagné.

"COUPON DE VOL" signifie la partie du billet électronique émise par nous ou en notre nom, qui indique la route sur laquelle vous aller voyager et qui entrera dans votre possession.

"SDR" signifie Special Drawing Rights (Droit de Tirage Spécial), définit périodiquement par le Fonds Monétaire International et la valeur équivalente en d'autres devises monétaires, publiée dans le journal Financial Times. (à la première publication du SDR, celle-ci était approximativement égale à 1,2 USD /1,17 EURO/4.8102 lei).

"TARIF" signifie les coûts et les taxes publiés par nous.

"PAGE INTERNET" signifie les pages Internet [www.blueairweb.com](http://www.blueairweb.com), [www.blueair.ro](http://www.blueair.ro) ou [www.zboruri-ieftine.ro](http://www.zboruri-ieftine.ro) mise à votre disposition afin de vous permettre de faire des réservations en ligne.

LE TRANSPORTEUR AERIEN exploitant le vol est l'entreprise qui opère le vol;

LE CONTRACTUEL DU TRANSPORTEUR AERIEN est l'entreprise par laquelle le passager a acheté le billet. Ceci est prouvé par le nom ou le code indiqué sur le ticket;

LE « CODE-SHARING » est un accord de commercialisation dans lequel une compagnie aérienne place son code de désignation sur un vol exploité par une autre compagnie aérienne et vend des billets pour ce vol.

UN VOL « CODE-SHARE » est un vol utilisé dans le système de « code-sharing ».

"Flex Option" – désigne le service spécial qui offre aux passagers la possibilité de modifier la date du vol réservé, à tout moment, en leur laissant davantage de liberté pour planifier leur voyage.

"Blue Air Wallet" means the special offer compilation, operated based on and according to the present Travel Conditions and the specific Terms and Conditions mentioned on the Company's website, which entitles Holder to certain benefits as specified herein.

"Holder of the Blue Air Wallet" means the person named as the holder of the Blue Air Wallet during the application for the Blue Air Wallet.

"Blue Benefits Annual Subscription" means the special offer compilation, operated based on and according to the present Travel Conditions and the specific Terms and Conditions mentioned on the Company's website, which entitles Holder and Members to certain benefits as specified herein.

"Holder of the Blue Benefits Annual Subscription" means the person named as the holder of the Annual Subscription during the application for the Annual Subscription. Depending on the type of Annual Subscription chosen, the holder of the Annual Subscription may appoint a specified number

of Members of the Blue Benefits Annual Subscription that shall benefit from the special offer compilation.

## 2. APPLICABILITE

### 2.1 CONDITIONS GENERALES

A l'exception des conditions inscrites dans les Articles 2.2, 2.4 et 2.5, les Termes et les Conditions de Transport s'appliquent uniquement pour le transport aérien des passagers et des bagages réalisé par nous et pour les responsabilités que nous avons en ce qui concerne ce transport aérien. Les Termes et les Conditions de Transport inscrits sur le billet électronique, sur les coupons de vol, sur les étiquettes des bagages ou sur tout autre document de voyage accepté par nous, font partie de ces Termes et Conditions de Transport.

### 2.2 LES VOLS AFFRETES

Si le transport est effectué suite à un accord d'affrètement, les Termes et les Conditions de Transport s'appliquent s'ils sont incorporés par référence ou par une autre modalité dans l'accord d'affrètement ou dans le billet électronique.

### 2.3 LEGISLATION APPLICABLE

Les Termes et les Conditions de Transport s'appliquent uniquement s'ils sont en concordance avec nos tarifs et avec les règlements en vigueur. Si une des dispositions des Termes et des Conditions de Transport est invalide à cause des règlements en vigueur, les autres dispositions resteront valables.

### 2.4 DROIT DE PRIORITE

En cas de contradiction entre les Termes et les Conditions de Transport et d'autres dispositions concernant certains sujets, les Termes et les Conditions de Transport prévaudront.

### 2.5 MODIFICATION DES CONDITIONS

La compagnie Blue Air se réserve le droit de modifier les termes et conditions de voyage par notification de ces modifications par publication sur le site web dans la section "Nouvelles" ou "Conditions de voyage".

## 3. BILLETS

### 3.1 CONDITIONS GENERALES

3.1.1 Le billet électronique, les Termes et les Conditions de Transport, les Tarifs, nos Règles de Transport et les informations importantes publiées sur notre page Internet, forment ensemble les Termes et les Conditions du Contrat de Transport conclu entre nous et nos passagers.

3.1.2 Nous ne transporterons que le passager dont le nom est inscrit sur le billet électronique, et le passager est obligé de présenter un document d'identité (Carte d'Identité ou passeport) selon la destination, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

3.1.3 Les billets électroniques ne sont pas remboursables.

3.1.4 Vous êtes responsable vous-même de vérifier que vous avez reçu la confirmation du paiement et l'itinéraire sur l'adresse e-mail fournie, sinon contactez-nous s'il vous plaît. Nous n'assumons aucune responsabilité si vous vous présentez pour un vol pour lequel vous n'avez pas reçu une confirmation et, par conséquent, vous êtes refusés à l'embarquement.

3.1.5 Blue Benefits Annual Subscription Clause

Blue Air offers clients the possibility of purchasing three types of annual subscriptions. The “Blue Benefits Together” Annual Subscription offers clients the possibility to have access to special offer compilations for the holder of the Annual Subscription and one extra member. The “Blue Benefits Family” Annual Subscription offers clients the possibility to have access to special offer compilations for the holder of the Annual Subscription and 3 (three) extra members. The “Blue Benefits Friends” Annual Subscription offers clients the possibility to have access to special offer compilations for the holder of the Annual Subscription and 8 (eight) extra members. For further information regarding the Blue Benefits Annual Subscriptions, please check the specific [Travel Conditions](#) on the Company’s website.

### 3.2 MODIFICATION DU BILLET

3.2.1 Le billet électronique que vous avez acheté est valable seulement pour la route inscrite sur le billet pour le passager dont le nom figure sur le billet, depuis le lieu de départ jusqu’à la destination finale, à la date et pour le vol inscrits sur le billet. Le prix que vous avez payé est calculé sur la base de nos tarifs et il est valable pour le voyage inscrit sur le billet électronique. Ceci est une partie essentielle du contrat conclu entre nous et nos passagers.

Le tarif pour le voyage mentionné sur le billet électronique est, sous réserve de modification par Blue Air avant le début du voyage.

3.2.2 Si vous désirez modifier les données de voyage, vous devez nous contacter auparavant conformément aux conditions de transport. Ces modifications peuvent entraîner le changement du tarif et le paiement d'une taxe de pénalisation selon les conditions d'application du tarif. Vous aurez la possibilité d'accepter le nouveau prix ou de préserver la route initiale inscrite sur le billet. Les règles de modification du billet électronique sont détaillées dans les conditions de transport disponibles sur notre page Internet ou envoyées aux passagers sur leur demande.

### 3.3 LE NOM ET L'ADRESSE DE LA COMPAGNIE DE TRANSPORT

Notre nom peut être codifié par BMS, OB ou toute autre codification inscrite sur le billet électronique. L'adresse de notre siège est disponible à la fin de ces termes et conditions de transport. La correspondance, les notifications, etc. seront envoyés à l'adresse disponible à la fin de ces Termes et Conditions de Transport.

## 4. TARIFS, TAXES ET AUTRES DEPENSES

### 4.1 TARIFS

Les tarifs s'appliquent pour le transport effectué depuis le point de départ jusqu'à la destination. Les tarifs n'incluent pas de services de transport terrestre jusqu'à/ depuis l'aéroport ou entre aéroports. Votre tarif sera calculé conformément aux tarifs valables à la date de paiement du billet électronique pour voyager à la date et sur la route inscrite sur le billet.

Les trois paquets de services proposés par le transporteur aérien sont les suivantes :

a) LIGHT\*:

- tarif le plus bas disponible pour le ou les vols sélectionnés ;
- enregistrement gratuit à l’aéroport ;
- Enregistrement en ligne gratuit, disponible 3 (trois) jours avant le départ ;
- 1 (un) bagage à main gratuit de max. 10 kg de dimensions 55cm x 40cm x 20cm.

\* Pour les vols intérieurs en Roumanie, le premier petit bagage enregistré (23 kg) est gratuit pour les tickets réservés en paquet Light.

b) CLASSIC

- tarif le plus bas disponible pour le ou les vols sélectionnés ;
- enregistrement gratuit à l'aéroport ;
- Enregistrement en ligne gratuit, disponible 7 (sept) jours avant le départ ;
- 1 (un) bagage à main gratuit de max. 10 kg de dimensions 55cm x 40cm x 20cm ;
- 1 (un) petit bagage enregistré gratuit (SBAG) de 23 kg maximum et de dimensions 100cm x 80cm x 30cm ;
- 50% de réduction sur les frais de modification d'itinéraire ou de date du vol \*\*;
- Possibilité de choisir le siège dans l'avion, à l'exception de la première rangée et des sièges avec plus d'espace pour les jambes.

c) PREMIUM \*\*\*

- tarif le plus bas disponible pour le ou les vols sélectionnés ;
- enregistrement gratuit à l'aéroport ;
- Enregistrement en ligne gratuit, disponible 30 (trente) jours avant le départ ;
- 1 (un) bagage à main gratuit de max. 10 kg de dimension 55cm x 40cm x 20cm ;
- 1 (un) bagage enregistré (BAG) gratuit de 32 kg maximum et de dimensions 100cm x 80cm x 30cm ;
- Pas de frais de modification pour le changement de date ou d'itinéraire \*\*;
- la possibilité de choisir le siège dans l'avion, y compris la première rangée et pour les sièges avec plus d'espace pour les jambes ;
- Repas gratuits (sauf pour les vols opérant de / vers les aéroports où la restauration n'est pas disponible. Vérifiez la disponibilité [ici](#)).

\*\* selon les conditions mentionnées à l'art. 5.2.

\*\*\* Le paquet Premium est disponible pour tous les vols opérés par Blue Air, à l'exception des vols intérieurs en Roumanie.

La compagnie aérienne BLUE AIR se réserve le droit de modifier le tarif du billet d'avion électronique acheté, avant le début du voyage. La modification du tarif sera annoncée sur le site web de Blue Air. Ainsi, BLUE AIR va pouvoir modifier le quantum des frais à charge du transporteur qui entrent dans la composition du prix total du billet d'avion.

Les frais à charge du transporteur qui entrent dans la composition du prix total du billet d'avion (par exemple, supplément carburant, émissions de CO2, etc.), seront indiqués séparément lors du processus de réservation ou bien dans la quittance finale de votre billet électronique (par exemple, redevances d'aéroport, redevances de sécurité, etc.).

Le tarif pour le voyage mentionné sur le billet électronique est sous réserve de modification par Blue Air avant le début du voyage. La modification des tarifs sera publiée sur le site web de Blue Air.

Actuellement, le supplément carburant est de 7 euros / passager / segment de vol. La taxe sur les émissions de CO2 est de 2 euros / passager / segment de vol.

Pour les routes domestique en Italie, la TVA de 10% est prélevée. Le montant est inclus dans le prix total du billet.

Pour les routes domestique en Roumanie, la TVA de 19% est prélevée. Le montant est inclus dans le prix total du billet.

## EXPULSÉES

Il existe deux catégories de déportés:

- déportés accompagnés - DEPA
- déportés non accompagnés - DEPU

Pas plus de 10 DEPU peut voyager sur le même vol.

Si vous souhaitez consulter la disponibilité et le tarif de ce service, nous vous prions de contacter [infoagentii@blueair.aero](mailto:infoagentii@blueair.aero).

Blue Air Wallet

Blue Air offers clients the possibility of creating a Blue Air Wallet, tied to their Blue Air account, in which they can load a pre-determined amount of money, receiving in exchange a bonus based on the amount of money deposited. The client can use this service in order to make total or partial payments for all online purchases of Blue Air services. For further information regarding the Blue Air Wallet, please check the specific [Terms and Conditions](#) on the Company's website.

#### 4.2 TAXES ET AUTRES DEPENSES

Vous devez acquitter les taxes et les surtaxes imposées par le gouvernement, les autorités de l'aviation civile, les aéroports et Blue Air. Au moment de paiement du billet électronique, vous serez informé au sujet des taxes et surtaxes qui ne sont pas comprises dans le tarif, la grande majorité de celles-ci étant inscrites séparément sur le billet électronique. Les taxes et les surtaxes imposées au transport aérien sont modifiées en permanence et peuvent aussi être imposées après la date d'achat du billet électronique. Si les taxes ou les surtaxes inscrites sur le billet électronique seront majorées ultérieurement à la date d'achat, mais avant le début du voyage, vous serez obligé de payer ces taxes. Aussi, si des nouvelles taxes apparaissent vous serez obligé de les payer. De même, si des nouvelles taxes apparaissent, valables à la date de votre voyage, vous serez contraints de les payer. L'application de ces nouvelles taxes ou la majoration des taxes existantes sera publiée sur le site web de Blue Air dans la section "Nouvelles" et / ou dans la section "Conditions de transport".

#### 4.3 MONNAIE

Les Tarifs, les taxes et les surtaxes seront payés en Euro. Tous les montants de paiement sont convertis en Euro. Les prix sont affichés en EUR, RON, GBP ou USD, mais à la fin du processus d'achat, la somme sera convertie en EUR.

Pour convertir la devise de RON, GBP ou USD en EUR, Blue Air utilise un cours de change interne. Ce cours de change est le cours de la Banque Nationale de Roumanie, BNR+2%, arrondi en plus à 0.05 euro ou 0.1 euro. La modification du taux de change dans le système électronique de réservation sera faite tous les jours ouvrables à 17h00 (heure locale en Roumanie), sur la base du taux de change communiqué par la BNR le même jour. La valeur respective sera valide jusqu'à 16:59 (heure locale en Roumanie) le lendemain.

#### 4.4 TAXES ADMINISTRATIVES

4.4.1 Les taxes administratives, les taxes encaissées pour des services spéciaux ainsi que les taxes pour les modifications des billets ne sont pas remboursables.

4.4.2 Les frais de traitement pour les remboursements ou les crédits approuvés par la société est de 10 euros/ passager/ trajet.



4.4.3 La taxe pour un bébé est de 20 euros / passager / segment de vol international, ou 10 euros / passager / segment de vol domestique, exceptés pour les vols au départ de l'Espagne pour lesquels la taxe bébé est de 35 euros/bébé/segment et pour les vols au départ de Glasgow pour lesquels la taxe bébé est de 53 euros (50 GBP) /bébé/segment.

4.4.4 La billetterie en l'Aéroport de Turin Caselle perçoit une taxe de 20 euros par billet émis et une taxe de 10 euros pour les services supplémentaires (exemple : bagages, espace pour les jambes, etc.).

4.4.5 La billetterie en l'Aéroport de Arlanda Stockholm perçoit une taxe de 30 euros (275 SEK) par billet émis ou pour les services supplémentaires (exemple : bagages, espace pour les jambes, etc.).

4.4.6 La billetterie en l'Aéroport de Sibiu perçoit une taxe de 15 euros (70 RON) par billet émis ou pour les services supplémentaires (exemple : bagages, espace pour les jambes, etc.).

4.4.7 La billetterie en l'Aéroport de Timisoara perçoit une taxe de 15 euros (70 RON) par billet émis ou pour les services supplémentaires (exemple : bagages, espace pour les jambes, etc.).

4.4.8 La billetterie en l'Aéroport de Sevilla perçoit une taxe de 12 euros (55 RON) par billet émis ou pour les services supplémentaires (exemple : bagages, espace pour les jambes, etc.).

4.4.9 La billetterie en l'Aéroport de Tel Aviv perçoit une taxe de 35 euros (40 USD) par billet émis.

4.4.10 La billetterie de Blue Air à l'aéroport Bucarest Otopeni, l'aéroport Rome Fiumicino, l'aéroport Iasi, l'aéroport Cluj, l'aéroport Bacau, l'hôtel Bistrita Bacau et au centre commercial Palas Mall Iasi facture des frais de 5 euros par passager et par billet émis.

#### 4.5 FARE LOCK

4.5.1. If you select the flight and the desired fare on the company's website and if you also select the Fare lock service and pay the respective fee for it, the selected fare will be kept unchanged for a period of 48 hours. In order to confirm the reservation of the selected lock fare, the payment must be made in full within 48 hours from the time of the fare was locked. In case you do not finalize the booking within the indicated time, the blocked fare will be automatically cancelled.

4.5.2. The fare lock service is available only for flights booked at least 7 days before the selected departure date. If you select a return flight, the service is available only for bookings made at least 7 days before the date of the first flight.

4.5.3. The fare lock service is available for promotional prices and special offers.

4.5.4. The fare lock service will apply for all selected flights and for all passengers included in the booking.

4.5.5. This service guarantees only the price of the fare (the ticket price) for 48 hours from the moment Blue Air confirms the purchase of the fare lock service. In case of any dispute regarding the date and time of the confirmation, the hour system used by Blue Air will apply. The guaranteed fare will include the services according to the description of the service package you selected (Light, Classic or Premium).

4.5.6. When locking the fare, it is not mandatory to provide the name of all passengers included in the booking, just the first and last name, email address and phone number of the person who requests the fare lock must be provided.

4.5.7. The booking for the locked fare must be confirmed before the expiration of the 48-hour period dedicated to the fare lock service. After the purchase of the fare lock service, you cannot change the selected flights and the number of passengers for the guaranteed price. The names of all passengers associated with a specific booking must be provided during the finalization process of the booking.

4.5.8. This service is provided depending on its availability. The service is available only for bookings made on the company's website.

4.5.9. The fee for the fare lock service is 3 EUR per passenger per segment.

4.5.10. The fee for the fare lock service is non-refundable and does not count towards the total fare price or towards any other taxes or fees applied or towards any other prices of other services.

4.5.11. The payment for the fare lock service must be made with a credit/debit card.

4.5.12. You are responsible for the payment of the fare lock service. At our own free will, we may consider the debit or credit card used for the payment and/or introducing the booking details as indicating a high degree of fraud risk. In such cases, we will contact you in order to verify the payment details. In case we cannot reach you at the available phone number or in case we cannot verify the payment details or the booking details, we reserve the right to cancel the guaranteed price and to refund you the fee for the fare lock.

4.5.13. If you don't receive from us a confirmation of the fare lock within maximum 2 hours from the moment of payment via the email address provided during the purchasing process of the fare lock service, we advise you to contact Blue Air through the Call Centre department.

4.5.14. If you choose to finalize the locked fare booking, after providing the names of all passengers and after paying the entire amount for the booking guaranteed with the fare lock service, your booking will undergo the present Travel Conditions. Please remember that your booking will not be confirmed before introducing the names of all passengers and before paying the price of the booking in full (or other services, if applicable). Additionally, please remember that the fee for the fare lock will not be counted towards the fare total amount, and in order to finalize the booking, you will have to pay the total amount for the selected price and the included extra services.

4.5.15. Blue Air reserves the right to restrict the availability of the fare lock service.

4.5.16. In case the scheduled flight you selected and paid the fare lock service for undergoes any changes during the 48-hour period of the locked fare, you can either accept those changes in order to be able to finalize the booking at the guaranteed fare, or request to have the fee for the fare lock service refunded.

4.5.17. The purpose of this service is to guarantee the fare you selected and does not represent an amount paid as a warranty deposit for the undergoing transport contract.

## 5. RESERVATIONS

### 5.1 CONDITIONS DE RESERVATION

La réservation pour un certain vol est confirmée par l'émission d'un code de confirmation (réservation). Cette confirmation sera faite par écrit ou par e-mail pour les réservations faites par téléphone. Pour les réservations faites par Internet, le code de confirmation sera affiché sur l'écran, à la fin de la transaction. Veuillez imprimer ces informations parce que vous en aurez besoin lors de

votre embarquement. Vous ne devez pas confirmer de nouveau un vol pour lequel un code de confirmation a déjà été émis.

## 5.2 MODIFICATION DU TICKET

Le ticket est valable uniquement pour l'itinéraire écrit, du lieu de départ à la destination finale, le jour et le vol indiqué, que pour le passager dont le nom figure sur le billet.

Si le passager souhaite modifier les détails du voyage (c'est-à-dire: le nom du passager, l'itinéraire, la date de départ ou la date de retour), il / elle doit contacter Blue Air, conformément aux dispositions ci-dessous, afin de pouvoir faire le changement.

Tous les passagers qui ont reçu la confirmation de paiement ont le droit de modifier leur réservation après la confirmation, jusqu'à 4 heures avant l'heure de départ du vol initial, en payant des frais de modification.

Pour les vols internationaux et les liaisons intérieures opérant en Italie, les frais de modification sont de 40 EUR par passager et par segment de vol. Pour les vols intérieurs opérés en Roumanie, les frais de modification sont de 25 EUR par passager et par segment de vol.

Les modifications apportées par le passager peuvent entraîner un recalcul du tarif. S'il y a des différences entre le tarif initial et les nouveaux tarifs, le passager devra payer cette différence ainsi que les frais en vigueur à la date du changement.

Si le passager a acheté un ticket électronique pour le paquet de services Classic, il / elle bénéficiera d'une réduction de 50% appliquée sur les frais de modification valables pour les changements de date ou d'itinéraire. Si le passager a acheté un ticket pour le paquet de services Premium, le passager pourra changer la date ou la route sans payer les frais de modification, ne payant que la différence entre le tarif initial et le nouveau tarif ainsi que les redevances valables à la date du changement.

Vous pouvez modifier la réservation jusqu'à 4 heures avant l'heure de départ du vol initial, même si la procédure d'enregistrement est terminée. Dans ce cas, une fois que tous les changements ont été apportés, le passager doit refaire le processus d'enregistrement en ligne et réimprimer sa / ses carte (s) d'embarquement. Si le changement a été effectué moins de 12 heures avant l'heure de départ du vol, l'enregistrement aura lieu à l'aéroport.

Si les modifications de vol sont effectuées en ligne, elles le seront pour tous les passagers inclus dans la réservation. Afin de modifier le vol de certains passagers inclus dans la réservation, ce dernier doit contacter notre centre d'appels ou notre service clientèle.

Les changements de nom ne sont plus autorisés une fois que l'un des vols a été effectué, pour aucun des vols restants.

Le changement de date ou d'itinéraire d'une réservation n'est autorisé qu'à une classe tarifaire supérieure ou au moins égale à celle à laquelle le ticket original a été acheté.

### **Flex Option**

Blue Air offre aux passagers la possibilité de changer le vol réservé, à tout moment, sans payer de frais de modification de date conformément à l'article 5.2 des Conditions de voyage.

Les passagers peuvent acheter Flex Option pendant le processus de réservation, par le biais du site Web de la compagnie, des bureaux de billetterie, des agents partenaires ou du centre d'appels, pour un montant de 10 EUR par passager et par réservation.

Flex Option peut être acheté uniquement en classe de réservation LIGHT et CLASSIC, car le forfait PREMIUM permet déjà aux passagers de changer la date du vol sans payer les frais de modification mentionnés à l'article 5.2 des Conditions de voyage.

Avec Flex Option, les passagers ne peuvent changer le vol réservé qu'une seule fois. Toute autre modification de vol supplémentaire doit être effectuée conformément aux conditions de voyage de Blue Air. Les passagers doivent payer la différence de tarif entre le vol initial et le vol modifié, ainsi que les redevances valables à la date du changement.

### **5.3 PAYEMENT**

Les tarifs, les taxes et les surtaxes concernant votre réservation doivent être payés intégralement au moment de la confirmation de la réservation.

### **5.4 DONNÉES PERSONNELLES DU PASSAGER**

Les données personnelles du passager, fournies par celui-ci au moment de la réservation, sont traitées par Blue Air aux fins suivantes: effectuer la réservation, l'achat et l'émission du billet, effectuer le transport et les services connexes, comptabilité, facturation et audit (y compris la vérification de la carte de crédit ou d'autres cartes) pour faciliter les procédures de contrôle frontalier et douanier à des fins de sécurité, de santé, administratives et légales, pour des analyses statistiques et de marketing, pour tester notre propre système, son entretien et son développement, afin de développer et d'offrir des services, ainsi que pour améliorer le service à la clientèle.

Les données personnelles traitées dans le cadre d'une obligation contractuelle sont conservées pendant des périodes déterminées qui peuvent être consultées dans la Politique de confidentialité de la Société. Après l'expiration de ces périodes déterminées, les données personnelles traitées seront supprimées/détruites.

Les données personnelles du passager sont traitées par Blue Air et communiquées à certains partenaires contractuels, pour la fourniture de services contractuels, tels que les bureaux et succursales Blue Air, les agents autorisés, les sociétés de crédit et les émetteurs de cartes, les agences gouvernementales traitant les données et d'autres compagnies qui sont impliquées dans le transport des passagers concernés, mais uniquement aux fins énoncées ci-dessus.

Les données du passager seront divulguées, sur demande, aux autorités publiques, conformément à la législation applicable.

Dans le cadre du traitement des données personnelles du passager aux fins ci-dessus, ce dernier a les droits suivants: le droit d'accès et le droit de demander la rectification ou la suppression des données personnelles, le droit de s'opposer au traitement, le droit de demander la restriction du traitement, le droit de n'être pas soumis à une décision automatique (y compris le profilage), le droit à la portabilité des données, le droit de déposer une plainte auprès de l'Autorité Nationale de

Surveillance du Traitement des Données Personnelles et le droit de s'adresser aux tribunaux compétents.

Le passager, ainsi que la personne qui effectue le paiement de la réservation des billets, déclarent qu'ils ont pris connaissance du fait que la compagnie aérienne peut utiliser les données personnelles (nom, adresse e-mail, numéro de téléphone, nationalité, date de naissance) pour faire possible la transaction électronique et traiter ces informations.

Si le passager ne souhaite pas recevoir d'informations, de communications de marketing de la part de Blue Air ou des partenaires de Blue Air, il est prié d'en informer la Compagnie Aérienne en utilisant l'adresse e-mail mentionnée dans ces Conditions de voyage.

Vous trouverez plus de détails sur le traitement des données personnelles des passagers en visitant la section [Politique de confidentialité](#) sur le site Web de la Société.

### 5.5 L'EMPLACEMENT (LA SITUATION DES PLACES) EN AVION

On ne garantit pas pouvoir vous offrir une certaine place en avion et vous devez être d'accord d'accepter n'importe quelle place qui vous soit offerte. Vous avez la possibilité de réserver toute place disponible en avion pendant la réservation du billet, pour une taxe supplémentaire de:



	Catégorie A (Extra Legroom)	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E
Bucarest – Nice – Bucarest	26€/par trajet	16€/par trajet	13€/par trajet	9€/par trajet	4€/par trajet
Larnaca - Athènes - Larnaca, Larnaca - Thessalonique - Larnaca	26€/ ar trajet	11€/par trajet	9€/par trajet	7€/par trajet	4€/par trajet

Toutes les autres routes Blue Air	18€/par trajet	11€/par trajet	9€/par trajet	7€/par trajet	4€/par trajet
--------------------------------------	----------------	----------------	---------------	---------------	---------------

On réserve notre droit d'établir l'emplacement (la situation des places) en avion même après l'embarquement. Cela pourrait être nécessaire pour des raisons opérationnelles ou concernant la sécurité du vol.

Si des passagers ont payé pour des sièges préférentiels (premières ou dernières rangées et issues de secours) qu'ils ne peuvent pas occuper et sont reclassés à un autre siège d'une classe tarifaire inférieure à celle initialement choisie (suite à des fins opérationnelles ou de sécurité), le transporteur aérien remboursera la différence ou le montant payé pour les sièges initialement réservés.

À titre d'exception à la règle susmentionnée, le supplément payé pour le siège préférentiel ne sera pas remboursé aux passagers qui n'ont pas le droit d'occuper ce type de siège.

Passagers qui ne peuvent pas occuper des sièges préférentiels:

- i. Passagers ayant besoin d'une assistance spéciale;
- ii. Déportés;
- iii. Passagers inadmissibles (entrée refusée à destination);
- iv. Passagers voyageant avec des bébés/ animaux de compagnie;
- v. Passagers de moins de 18 ans.

## 5.6 CONNECTIONS

Blue Air ne peut pas garantir les vols de correspondance ni les correspondances avec d'autres moyens de transport, sauf pour les vols de correspondances et/ou transferts prévus et vendus par Blue Air.

Nos vols ne sont pas prévus pour les correspondances avec d'autres vols de notre compagnie ni pour des correspondances avec d'autres compagnie aérienne, sauf pour les vols de correspondance prévus et vendus par Blue Air. Toute correspondance sera à vos propres risques, et vous devrez vous enregistrer pour chaque vol de correspondance. Si les vols de correspondances sont prévus et vendus par Blue Air, vous pourrez vous enregistrer pour chaque vol à l'aéroport de départ et non pendant votre escale.

Si vous possédez un ticket d'avion Blue Air avec un vol de correspondance prévu et vendu par notre compagnie, vous êtes obligés de nous le signaler à l'aéroport de départ au moment de l'enregistrement.

## 6. CHECK-IN ET EMBARQUEMENT

### 6.1. LA LIMITE DE TEMPS POUR L'ENREGISTREMENT

Afin d'accomplir les formalités d'enregistrement et d'embarquement nous vous prions de vous présenter à l'aéroport au moins 2 heures avant l'heure de départ indiquée sur le billet.

L'accomplissement des conditions de voyage représente une responsabilité qui vous revient exclusivement. Les passagers qui ne se présentent pas à l'embarquement pour une raison quelconque, ou à défaut des documents de voyage nécessaires, sont considérés no-show et perdent le droit à toute sorte de remboursement.

Veillez s'il vous plaît noter que les comptoirs de check-in s'ouvrent 2 heures avant le vol et se ferment 40 minutes avant l'heure fixée pour le décollage, sauf les aéroports mentionnés ci-dessous. Même si l'avion est positionné sur le terrain, pour des raisons de sécurité, les passagers qui ne se sont pas présentés dans les heures prévues au présent article ne seront pas acceptés au vol.

Pour tous les vols Blue Air au départ de **Rome - Aéroport Fiumicino**, veuillez s'il vous plaît prendre en considération que les comptoirs de check-in s'ouvrent 2 heures et 30 minutes avant le vol et se ferment 45 minutes avant l'heure de départ prévue.

Pour tous les vols Blue Air au départ de **Bucarest - Aéroport Henri Coanda (Otopeni)**, veuillez s'il vous plaît prendre en considération que les comptoirs de check-in s'ouvrent 3 heures et 30 minutes avant le vol et se ferment 40 minutes avant l'heure de départ prévue.

Pour tous les vols Blue Air au départ de **Tel Aviv – Aéroport Ben Gurion**, veuillez s'il vous plaît prendre en considération que les comptoirs de check-in s'ouvrent 3 heures avant le vol et se ferment 60 minutes avant l'heure de départ prévue.

## 6.2 OBLIGATIONS AU CHECK-IN

Au check-in vous êtes obligé de présenter le billet de voyage, un document d'identité, carte d'identité ou passeport valide (selon le cas), les bagages de soute pour être pesés et aussi le bagage à main pour vérifier s'il respecte les limites concernant le poids et les dimensions.

## 6.3 GENERALITES

Vous devez vous soumettre aux lois, règles et conditions imposées dans les pays dans lesquels vous voyagez et à nos termes et conditions de transport. Nous ne sommes pas responsables de l'obtention des documents nécessaires pour votre voyage, du respect des lois, des réglementations, des conditions ou des instructions qu'on vous a présenté par écrit ou autrement, ou pour les conséquences du fait que vous n'avez pas obtenu les documents nécessaires ou vous n'avez pas respecté les lois, les réglementations, les conditions ou les instructions reçues.

## 6.4 DOCUMENTS DE VOYAGE

Vous êtes responsable de l'obtention, de la possession et de la présentation des documents d'entrée, de sortie, de santé ou d'autres documents nécessaires, imposés par la loi, les règlements, ou les instructions pour voyager dans certains pays. Nous nous réservons le droit de refuser au vol tout passager dont les documents ne sont pas conformes aux lois, aux règlements ou aux instructions de voyage.

## 6.5 RESPONSABILITES CONCERNANT L'ENTREE DANS UN AUTRE PAYS

Vous êtes le seul responsable des situations dans lesquelles les autorités de frontière du pays de destination ne permettent pas votre accès au territoire, en nous obligeant de vous retourner au pays d'origine du voyage.

## 6.6 AMENDES, PENALITES, COUTS de DETENTION, ETC.

Si nous sommes obligés de payer des amendes, des pénalités ou d'autres dépenses générées par le fait que vous n'avez pas respecté les lois, les règlements, les ordres ou autres conditions de voyage imposées par les pays dans lesquels vous voyagez ou si nous devons vous procurer les documents nécessaires, vous êtes obligé, sur notre demande de nous rembourser tout paiement ou dépense effectué dans ce but. Afin de récupérer ces paiements ou dépenses nous pouvons considérer la valeur de tout transport non utilisé par vous ou tous les fonds que nous possédons.

#### 6.7 INSPECTIONS DE SECURITE

Dans certaines situations, pour des raisons de sécurité du vol, sur la demande des institutions gouvernementales ou des autorités aéroportuaires, il va falloir vous soumettre à tout contrôle effectué à votre sujet ou au sujet de vos bagages.

#### 6.8 FORMALITES D'EMBARQUEMENT

Après le check-in vous serez informé sur le lieu auquel et sur l'heure à laquelle vous devez vous présenter pour l'accomplissement des formalités douanières et d'embarquement. Afin d'éviter toute confusion ou retard veuillez être attentif aux annonces faites par la station d'amplification de l'aéroport.

#### 6.9. EMBARQUEMENT PRIORITAIRE

Blue Air propose aux passagers le service d'embarquement prioritaire grâce auquel le passager qui a payé le service peut embarquer dans l'avion avant les autres passagers, sans faire la file. Ceci lui donne l'avantage supplémentaire d'accéder à son siège confortablement et la certitude de placer son bagage à main en cabine, dans un endroit pratique, à portée de main. Les passagers peuvent réserver ce service moyennant un supplément de 10 EUR par passager sur le site Web de la compagnie. Ce service est actuellement disponible uniquement pour les vols au départ de Cluj - Napoca, Iasi, Sibiu, Bacau et Bucarest.

#### 6.i L'ENREGISTREMENT EN LIGNE

Blue Air offre le service de check-in en ligne. Ce service est disponible pour tous les vols sauf celles au départ de Constanta, Florence, Lisbonne, Palma de Mallorca, Pescara, Tel Aviv, Timisoara et Minorque. A partir du 31.01.2019, l'enregistrement en ligne ne sera plus disponible pour tous les vols au départ et à destination des aéroports suivants en Allemagne : Hambourg, Stuttgart, Cologne-Bonn et Munich. Pour tous ces vols, l'enregistrement peut être fait gratuitement à l'aéroport avant le départ.

L'enregistrement à l'aéroport est gratuit pour tous nos vols.

Pour des vols partant de Milan-Bergamo (Aéroport Orio al Serio): Les passagers voyageant dans des groupes organisés qui sont en veille ou sur une liste d'attente ne peuvent pas faire l'enregistrement en ligne. Les passagers doivent avoir un ticket pour leur segment de voyage ou, s'il s'agit d'un vol multi-secteur, le ticket doit être pour un vol Blue Air.



Les passagers de nationalité roumaine âgés moins de 18 ans ne peuvent pas utiliser le service d'enregistrement en ligne sauf s'il sont accompagnés d'un adulte agissant comme autorité parentale.

Le service d'enregistrement en ligne est gratuit et présume que le passager imprime la carte d'embarquement qui sera présenté avec les documents de voyage à la porte d'embarquement, à la police de frontière et au contrôle de sécurité.

Le service d'enregistrement en ligne gratuit est disponible, conformément à l'art. 4.1, 3 jours, 7 jours et 30 jours avant la date de départ, en fonction du paquet de services choisie par le passager lors de la réservation. Le service d'enregistrement en ligne gratuit est disponible jusqu'à 12 heures avant le départ.

A la fin du processus d'enregistrement en ligne, vous devez imprimer la carte d'embarquement avec laquelle vous vous présentez à l'aéroport.

En utilisant ce système vous réduisez le temps d'attente à l'aéroport et les personnes qui voyagent seulement avec un bagage à main pourront se présenter directement à la porte d'embarquement 60 minutes avant le départ.

Les passagers avec des bagages à enregistrer devront se présenter au guichet d'enregistrement 90 minutes avant le départ.

Les passagers assumeront la responsabilité de la violation de ces intervalles de temps et peuvent être refusés à l'embarquement. Blue Air ne remboursera ni les billets des passagers, ni donnera n'importe quel type de compensation pour ceux qui ne suivent pas les règles mentionnées ci-dessus.

Attention ! Pour éviter des situations désagréables, veuillez s'il vous plaît tenir compte du temps requis pour effectuer les formalités de passage de frontière et de contrôle de sécurité.

Pour les personnes handicapées le délai pour se présenter à la porte d'embarquement reste de deux heures même si vous optez pour le service d'enregistrement en ligne.

La carte d'embarquement est un document constitué de 2 (deux) pages. Une page de la carte d'embarquement sera remise à l'agent à la porte d'embarquement, le second restera au passager. Nous réitérons la demande de considérer le temps requis pour effectuer les formalités de passage aux frontières et de contrôle de sécurité.

Si vous voyagez avec un bébé, le processus d'enregistrement en ligne consiste à imprimer la carte d'embarquement tant pour le bébé que pour l'adulte compagnon.

Les passagers qui ne viennent pas d'un pays UE / EEE doivent aller au bureau d'enregistrement de Blue Air pour vérifier les documents avant de passer le contrôle de sécurité et le point de passage frontalier. Si vous ne respectez pas cette disposition, nous nous réservons le droit de refuser l'embarquement.

Le processus d'enregistrement en ligne nécessite que vous acceptez l'assignation aléatoire, de forme gratuite, d'une place dans l'avion. Si vous voulez choisir une place particulière, vous avez cette possibilité avant d'émettre la carte d'embarquement, en payant les frais afférents.

## 7. REFUS OU LIMITATION DU TRANSPORT

## 7.1 DROIT DE REFUSER LE TRANSPORT

Nous nous réservons le droit de refuser votre transport dans les situations suivantes :

- 7.1.1 vous êtes dans en état visible d'agitation, comme conséquence de la consommation d'alcool ou de drogues, et votre comportement représente un péril pour la sécurité du vol ;
- 7.1.2 vous n'êtes pas en bon état de santé et vous n'avez pas la recommandation d'un médecin, attestant que vous pouvez voyager en avion ;
- 7.1.3 si vous avez eu un comportement inadéquat pendant un vol antérieur de notre compagnie et nous avons des raisons de croire que cela répétera ;
- 7.1.4 si vous refusez de respecter nos conditions concernant le contenu, la forme et les dimensions de vos bagages ;
- 7.1.5 si vous refusez de vous soumettre au contrôle de sécurité, ou de soumettre vos bagages au contrôle de sécurité ;
- 7.1.6 si vous n'avez pas payé les tarifs, les taxes ou les surtaxes de vol, en vigueur à la date de votre voyage ;
- 7.1.7 à la demande des organes de frontière parce que vous ne respectez pas toutes les conditions de sortie/entrée du/dans le pays ;
- 7.1.8 si vous présentez un billet électronique qui a été procuré de manière illégale, d'une autre compagnie que la notre, des agents non autorisés, qui a été rapporté comme volé ou perdu, qui est une contrefaçon ou si vous ne pouvez pas prouver que vous êtes la personne inscrite sur le billet électronique ;
- 7.1.9 si vous ne respectez pas nos instructions concernant la sûreté et la sécurité du vol ;
- 7.1.10 si vous menacez ou vous insultez les membres de l'équipage ou nos employés au sol.

## 7.2 REFUS D'EMBARQUEMENT IMPUTABLE AU TRANSPORTEUR AERIEN

Si le transporteur aérien est contraint, pour diverses raisons, de refuser l'embarquement d'un passager titulaire d'un titre de transport valide, il agira conformément à la législation internationale et européenne applicable en fournissant immédiatement une compensation aux passagers concernés et la possibilité de choisir entre :

- a) remboursement dans un délai de sept jours du coût total du billet au prix auquel il a été acheté, pour la partie ou les parties du voyage non utilisées, ou
- b) le réacheminement, dans des conditions de transport comparables, vers la destination finale, soit le plus tôt possible, soit ultérieurement, à la convenance du passager et dans la limite des places disponibles.

Dans le cas de l'alinéa a), le passager peut choisir d'être remboursé sous la forme de services supplémentaires fournis par le transporteur aérien, de bons à valoir ou de crédits.

## 7.3 ASSISTANCE SPECIALE

7.3.1 L'acceptation de transporter des personnes présentant un handicap physique locomoteur, des femmes enceintes, des personnes malades ou d'autres personnes nécessitant de l'assistance spéciale dépend d'un accord préalable avec nous.

Nous acceptons de transporter des enfants qui ne sont pas accompagnés d'un adulte (UM), mais pas plus de 4 par vol.

Blue Air considéra mineur non accompagné (UM) tous les citoyens roumains âgés entre 6 et 17 ans accomplis, voyageant non accompagnés par un adulte et tous les citoyens non-roumains âgés entre 6 et 13 ans accomplis, voyageant non accompagnés par un adulte.

Dans ce cas une taxe de 60 EUR/segment de vol/UM sur les vols internationaux ou 60 EUR/segment de vol/UM sur les vols domestiques dans Italie ou 20 EUR/segment de vol/UM sur les vols domestiques dans Roumanie est perçue. Pour les situations dans lesquelles les passagers d'autres nationalités que roumaine, âgés entre 14 et 18, demandent une assistance à l'aéroport, les frais pour les mineurs non accompagnés sera payé.

Les mineurs non accompagnés, âgés entre 12 et 18, voyageant sur des vols intérieurs en Roumanie, ne paient pas la taxe, sauf se ils demande l'assistance à l'aéroport.

Les mineurs non accompagnés peuvent voyager seulement sur des vols directs. Cette règle est valable pour des vols internationaux et domestiques.

Afin de respecter ces exigences et restrictions et pour finaliser toutes les formalités de transport des enfants voyageant seuls, vous devez signer un accord avec nous.

Plus d'informations sur les documents requis pour les mineurs voyageant seuls :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922>

### **7.3.2 Assistance aux personnes handicapées conformément aux prévisions du Règlement (CE) numéro 1107/2006 du Parlement Européen et du Conseil de 5 juillet 2006 concernant les droits des personnes handicapées et des personnes avec mobilité réduite pour la durée du voyage par voie de l'air.**

Ayant en vue le principe de l'inclusion sociale et du traitement non-discriminatoire, les personnes handicapées et celles avec mobilité réduite bénéficieront de l'assistance nécessaire selon leurs besoins particuliers sans percevoir aucunes taxes supplémentaires.

Nous nous assumons et garantissons le transport de la personne handicapée ou avec mobilité réduite dans les conditions suivantes :

- Transmission d'une notification concernant la sollicitation d'assistance spéciale, transmise au moins 48 heures avant l'heure de départ publiée du vol respectif ;
- Dans la situation où le vol retour a été contracté à notre compagnie la notification doit viser cet aspect aussi ;

Dans la situation où une personne handicapée ou avec mobilité réduite est assistée par un compagnon, à condition de la transmission d'une notification au moins 48 heures avant l'heure de départ publiée du vol respectif, la compagnie met tous les efforts possibles pour attribuer à la personne respectives une place auprès de la personne handicapée ou avec mobilité réduite.

Dans la situation où il est nécessaire d'utiliser un chien utilitaire reconnu, avec documents valables, il est embarqué dans la cabine à condition de la notification au moins 48 heures avant l'heure de départ publiée du vol respectif et à condition d'assumer par cette personne-là l'obligation de se conformer à la législation interne spécifique du pays où se trouve l'aéroport de destination et en

conformité avec les normes internes applicables concernant le transport des chiens utilitaires au bord des aéronefs, le transport se faisant sans taxes supplémentaires.

Dans la situation où par la notification transmise au moins 48 heures avant l'heure du vol, nous sommes annoncés que pour une personne handicapée ou avec mobilité réduite, il est nécessaire le transport de maximum deux articles d'équipement de mobilité, y compris petites voitures électriques aux roulettes, nous nous assumons leur transport dans les conditions de la possible limitation d'espace au bord de l'aéronef, et sous la réserve de l'application des prévisions légales rélevantes en matière de biens dangereux, le transport se faisant sans taxes supplémentaires. S'il est nécessaire, les compagnons de bord accorderont l'assistance au déplacement vers les groupes sanitaires aux personnes handicapées ou avec mobilité réduite.

#### LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Notre compagnie et ses agents mettent à la disposition des personnes handicapées ou avec mobilité réduite les informations concernant l'assistance spéciale qui peut être accordée à celles-ci ainsi que les informations essentielles concernant le vol, dans les formats accessibles et au moins dans les mêmes langues dans lesquelles sont formulées les informations mises à la disposition des autres passagers. Pour des détails supplémentaires, accédez la section Assistance Spéciale.

Dans la situation où notre compagnie ou ses agents reçoivent une notification de sollicitation d'assistance spécifique transmettent l'information respectivement au moins 36 heures avant l'heure de départ publiée d'un vol autant aux organismes de gestion des aéroports de départ, arrivée et transit et au transporteur aérien opérant, dans la situation où la réservation n'a pas été effectuée pour ce transporteur-là.

Si au moment de la notification notre compagnie ne connaissait pas l'identité d'un des transporteurs, l'information sera transmise le plus tôt possible du moment où on en prend connaissance.

Le plus tôt possible depuis le décollage d'un vol notre compagnie communique aux organismes de gestion de l'aéroport de destination le nombre des personnes handicapées et des personnes avec mobilité réduite qui se trouve au bord de l'aéronef et qui nécessite assistance spécifique.

#### FORMATION

Nous garantissons que l'entier personnel qui offre de l'assistance directe aux personnes handicapées et aux personnes avec mobilité réduite, possède des connaissances sur la manière de satisfaction de ces nécessités également, notre compagnie assure des cours de formation dans le domaine de l'égalité et de la compréhension des nécessités de ces personnes, les nouveaux employés participent aux cours de formation concernant le handicap, et l'entier personnel bénéficie de cours de perfection chaque fois qu'il est nécessaire.

#### LE REFUS AU VOL DES PERSONNES HANDICAPPÉES ET DES CELLES AVEC MOBILITÉ RÉDUITE

Notre compagnie pourra refuser l'embarquement et l'effectuation du transport de la personne handicapée et de la personne avec mobilité réduite dans les conditions du respect des exigences de sécurité établies par l'autorité qui a délivré le certificat d'opération à notre compagnie ou si les

dimensions de l'aéronef ou de ses portes rendent impossible l'embarquement ou le transport de la personne.

Au cas de ce refus, la compagnie par ses agents met toutes les diligences pour proposer une alternative de déplacement de la personne respective.

Dans les conditions du refus, la personne respective a le droit à la restitution de la somme payée ou au recrutement. Dans la situation où la compagnie ou l'agent invoque le refus pour les raisons énumérées aux paragraphes antérieurs, on communiquera aussitôt les raisons à cette personne-là et si l'on reçoit une requête, on y répondra par écrit dans le délai de 5 jours ouvrés depuis l'adressage de la requête.

#### 7.4 CONDITIONS SPECIALES DE GROSSESSE

7.4.1 Sous condition que la grossesse s'est déroulée sans complications, il est possible de voyager sans problème sans certificat médical en étant enceinte jusqu'à la 28ème semaine de grossesse. Une déclaration (Declaration of Indemnity) qui confirme que la grossesse n'est pas encore à la 28ème semaine doit être remplie à l'aéroport

7.4.2 Les passagers qui ont entre 28 et 36 semaines de grossesse peuvent voyager que si un certificat médical est présenté à l'aéroport, certificat délivré dans les 10 jours avant la date de Voyage et contenant les informations suivantes : la date prévue de l'accouchement, ce qui confirme que la grossesse est sans complications, le nom et le numéro de téléphone complet du médecin. Le certificat médical doit indiquer que le passager concerné peut voyager par avion.

7.4.3 Blue Air ne peut pas accepter à bord des passagers qui ont dépassé la 36ème semaine de grossesse.

## 8. BAGAGES

### 8.1 POIDS DES BAGAGES

8.1.1. Chaque passager a le droit à quatre bagages (pièces) destinés pour la cale tout au plus, ayant les dimensions maximales de 100x80x30 cm.

Le poids maximum autorisé pour les bagages enregistrés est de 23 kg par pièce (petit bagage enregistré) ou de 32 kg par pièce (gros bagages enregistrés), selon le type de bagages enregistrés que chaque passager a réservé.

Le poids des pièces de bagage destiné pour la cale ne peut pas être cumulé entre deux ou plusieurs passagers.

Le prix du bagage en soute sera variable en fonction du type de bagage choisi (petit bagage 23kg/grand bagage 32kg), du moment de l'achat du bagage, de la période du voyage et de la destination choisie, comme suit :

- Bagage acheté lors du processus de réservation :
  - o Bagage de 23kg – entre 10 EUR et 60 EUR
  - o Bagage de 32kg – entre 15 EUR et 80 EUR
- Bagage acheté après la finalisation de la réservation :
  - o Bagage de 23 kg – entre 12 EUR et 62 EUR
  - o Bagage de 32 kg – entre 18 EUR et 83 EUR

- Bagage acheté à l'aéroport pendant les formalités d'enregistrement : 60EUR / 55 GBP par segment de voyage.
- Bagage acheté à l'aéroport pendant les formalités d'enregistrement : 95 EUR / 90 GBP par segment de voyage pour les vols Larnaca – Birmingham – Larnaca et Larnaca – Londres – Larnaca.
- Bagage acheté à l'aéroport pendant les formalités d'enregistrement : 80 EUR / 75 GBP par segment de voyage pour les vols Bucarest – Tel Aviv – Bucarest, Cluj – Tel Aviv – Cluj, Bucarest - Oslo - Bucarest, Bucarest - Palma de Majorque - Bucarest et Bucarest – Lisbonne – Bucarest.

Pour les enfants de moins de 2 ans (Infants), un bagage enregistré est accepté dans ces conditions :

Si le compagnon de l'enfant a un billet délivré dans le paquet Light ou Classic, le bébé bénéficiera d'un bagage maximal de 23 kg;

Si le compagnon de l'enfant a un billet délivré dans le paquet Premium, le nourrisson bénéficiera d'un bagage maximal de 32 kg.

Si pour le bébé, on apportera une poussette composée d'un ou plusieurs éléments, celle-ci sera considéré comme bagage de soute et tout autre bagage destiné au bébé sera taxé selon les conditions de transport de bagage pour adultes.

Pour les vols internes en Roumanie, un seul bagage enregistré (23 kg) est inclus dans le prix du billet, quel que soit le paquet choisie (LIGHT ou CLASSIC).

Si vous choisissez le paquet de services PREMIUM, le bagage enregistré inclus dans le prix du billet doit est de 32 kg maximum.

8.1.2. On peut refuser le transport de tout bagage qui dépasse le poids maximum admis par mètre carré aux cales de l'avion, qui n'est pas assuré, qui est mal emballé ou qui ne respecte pas les conditions de transport de bagage.

8.1.3 Dans le cas où un passager présent à l'aéroport un petit bagage enregistré qui pèse plus de 23 kg, le passager se voit facturer des frais de 30 EUR par bagage qui ne sont pas conformes à la limite de poids.

8.2.1. On accepte le transport des bicyclettes seulement comme bagage destiné pour la cale, en échange d'une taxe de 25 Euros par pièce, par vol.

8.2.2. Pour le transport de l'équipement sportif de golf, ski, ski nautique qui ne dépasse pas un poids de 32 kilos, on perçoit une taxe de 30 Euros par passager par segment de vol.

### 8.3 OBJETS NON ACCEPTES DANS LES BAGAGES

8.3.1 Ne placez pas dans vos bagages :

8.3.1.1 des objets qui peuvent périliter la sécurité de l'aéronef ou des passagers, les objets spécifiés dans les Instructions Techniques pour le Transport Aérien des Marchandises Dangereuses émises par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et dans les instructions de l'Association Internationale des Transporteurs Aériens (IATA) et aussi dans nos réglementations (pour plus d'informations veuillez nous contacter)

8.3.1.2 des objets qui sont interdits au transport par les lois, les règlements, les ordres en vigueur en tout Etat de départ/destination du voyage.

8.3.1.3 des objets considérés comme dangereux à cause de leur forme, de leur volume ou de leur poids. Les informations concernant les objets qui ne sont pas acceptés vous seront fait parvenir sur votre demande.

8.3.1.4 Matériaux radioactifs

8.3.1.5 Les armes, les armes à feu, les munitions, autres que celles pour la chasse ou pour le sport. Exception à cette règle font :

8.3.1.5 (a) Les armes et les armes à feu et les munitions pour la chasse ou pour le tir sportif qui peuvent être transportées uniquement comme bagages de soute conformément à nos Règles de Transport. Ces objets doivent être désassemblés et proprement emballés, séparés des munitions afférentes. Le transport des munitions sera fait conformément aux Règles pour le Transport des Marchandises Dangereuses des ICAO et IATA. Les armes et les munitions doivent être déclarées au check-in.

8.3.1.5 (b) Les armes de panoplie, les épées, les poignards et autres objets similaires peuvent être transportés uniquement comme bagages de soute conformément à nos règles de transport. Ces objets doivent être déclarés au check-in.

8.3.1.5(c) Les couteaux ménagers et autres objets similaires transportés uniquement comme bagages de soute conformément à nos règles de transport. Ces objets doivent être déclarés au check-in.

8.3.2 Ne placez pas dans de l'argent, des bijoux, des métaux précieux, des ordinateurs portables, des objets électroniques personnels, des documents importants, des papiers, passeports ou autres documents d'identité dans les bagages de soute. Le non-respect de ces recommandations nous exempte de toute responsabilité pour la perte, la détérioration ou la destruction des objets mentionnés, survenue pendant la manipulation ou le transport.

8.3.3 Bagages avec valeur déclarée pour le transport sur les vols BLUE AIR

1. Comme compagnie aérienne, Blue Air peut accepter le transport d'un bagage avec valeur déclarée, valeur qui peut être supérieure aux limites de 1. 131 Des Droits Spéciaux de Tirage - SDR, si le passager a satisfait certaines conditions. Le passager doit déclarer son intention d'enregistrer son bagage avec valeur déclarée à l'adresse suivante : [bbugcxh@blueair.aero](mailto:bbugcxh@blueair.aero), au moins dix jours ouvrables avant la date de départ pour recevoir le consentement ou l'autorisation préalable.

2. Le passager déclare l'intention d'enregistrer son bagage avec valeur déclarée à condition que le soit dans le délai prévu au paragraphe 1, à répondre aux exigences suivantes :

1. Le passager est dans la possession d'un billet valable pour un vol Blue Air.

2. Le passager déclare la valeur du bagage pour le transport.

3. La limitation de la responsabilité pour la valeur déclarée est de 4000€.

4. Le passager doit présenter à l'adresse d'email indiquée ci-dessus un inventaire des articles qui seront expédiés ou transportés avec valeur déclarée, demande signée par la lui.

5. Le passager doit déclarer que l'emballage des bagages est son obligation, et le Transporteur n'assume aucune responsabilité pour cet emballage.

6. Le passager doit déclarer son accord que son bagage soit vérifié immédiatement avant le départ, afin de déterminer si le contenu et la valeur des articles du bagage sont les mêmes avec la valeur et le contenu déclaré en stock et sont en conformité avec les obligations mentionnées dans le paragraphe 2.5.

7. Le passager doit payer une taxe supplémentaire de 50 euros pour la valeur déclarée.

3. Pour satisfaire les exigences prévues dans le paragraphe 2, l'employé Blue Air publiera un document pour la valeur du paragraphe 2.7.
4. Avant de présenter le bagage pour l'enregistrement, le passager doit contacter l'employé Blue Air, au moins trois heures avant le vol, pour compléter une Déclaration pour la Valeur Déclarée et pour s'assurer que les actions mentionnées dans la section 2.6 sont effectuées. Le passager ne doit pas emballer le bagage dans une manière qui empêche sa vérification ou dans un emballage qui pourrait être endommagé au contrôle ou à la vérification.
5. Si la vérification effectuée en conformité avec le paragraphe 2.6 a établi une incompatibilité entre le bagage et la valeur déclarée et / ou l'inventaire présenté, le Transporteur se réserve le droit de refuser le transport du bagage déclaré conformément avec les termes et les conditions de la Déclaration de Valeur Déclarée présentée et le bagage soit transporté dans les conditions générales de transport (comme bagage enregistré sans valeur déclarée). Dans des tels cas, la taxe payée par le passager conformément au paragraphe 2.7 ne sera pas remboursée.
6. Le passager ne peut pas présenter pour transport un bagage avec valeur déclarée qui se trouve dans des conteneurs inappropriés, comme des cartons, des sachets, des sacs, des sacs à dos, des valises du matériel léger, etc., qui ne peuvent pas assurer l'intégrité des bagages. Le passager ne doit pas comprendre dans le bagage avec valeur déclarée : argent, bijoux, métaux précieux, clés, appareils photo, ordinateurs, médicaments, lunettes, lunettes de soleil, lentilles de contact, montres, téléphones mobiles, appareils électroniques personnels, des documents importants, cigarettes, tabac ou des produits du tabac ou d'autres objets de valeur, documents d'affaires, passeports et autres documents d'identité.
7. Si le contrôle du bagage effectué conformément avec paragraphe 2.6 a établi que l'emballage spécial est nécessaire pour assurer l'intégrité du bagage, des articles et de son intérieur, ou du bagage lui-même, le voyageur ou passager doit se conformer aux exigences imposées par l'employé qui a fait inspection, sinon le Transporteur est en mesure ou a la possibilité d'exercer son droit conformément avec le paragraphe 5.
8. Le passager doit enregistrer son bagage en présentant le document délivré conformément avec le paragraphe 4, en portant une inscription qui atteste le fait que la vérification a été effectuée.
9. Dans le cas d'un billet aller-retour, le passager doit remplir deux déclarations de Valeur Déclarée, une pour chaque segment du voyage. Dans ce sens, chaque déclaration sera traitée séparément conformément à la procédure mentionnée ci-dessus, indépendamment, l'une de l'autre
10. Blue Air va accepter le bagage pour transport avec une Déclaration Spéciale de Valeur Déclarée seulement quand il est «l'exploitant aérien» sur le segment respectif de vol.
11. À la fin du vol, le passager peut prendre ou récupérer son bagage en montrant une étiquette de bagage et le document mentionné dans le paragraphe 4.

## 8.4 BAGAGES DE SOUTE

- 8.4.1 Quand vos bagages de soute nous seront confiés nous émettrons une étiquette d'identification. Nous vous conseillons d'inscrire sur les bagages de soute votre nom, votre adresse et le numéro de téléphone auquel vous pouvez être contacté.
- 8.4.2 Les bagages de soute seront transportés avec le même aéronef que vous. Si cela n'est pas possible par des raisons indépendantes de nous, nous avons l'obligation de les transporter à la destination inscrite sur le billet électronique, dans les plus brefs délais possibles.



8.4.3 Les aéroports Catania et Napoli perçoivent une taxe de 8 euros respectivement 5 euros pour encaisser la taxe de bagage et l'excédent de bagage. La taxe peut être payée auprès de toutes les agences Blue Air.

## 8.5 BAGAGES A MAIN

8.5.1 Vous avez le droit à un seul bagage à main, qui ne peut pas dépasser 10 kilos et les dimensions de 55 cm x 40 cm x 20 cm. Les dimensions du bagage incluent tous ses accessoires (roues, poignées, poches extérieures).

Un bébé ne peut pas avoir de bagage à main, mais peut avoir un bagage de soute selon l'article 8.1.1.

Une seule pièce de bagage sera acceptée par passager. Les appareils électroniques (appareil photo, ordinateur portable, ipad, etc) ou porte-monnaie/pochettes doivent être placés dans ce bagage. Seuls les produits achetés à l'aéroport dans les boutiques hors taxes, emballés dans des sacs Duty Free scellés, peuvent être transportés séparément des bagages de cabine.

8.5.2 Les instruments musicaux qui ne sont pas considérés comme dangereux due à leur forme ou volume peuvent être transportés comme bagage à main, selon l'article 8.5.1. Si l'instrument musical dépasse les dimensions ou le poids spécifié, le passager doit payer le prix équivalent d'une place pour assurer le transport de l'instrument musical en cabine. Si l'instrument respecte l'article 8.1.1, celui-ci peut être transporté comme bagage de soute.

Les instruments musicaux comme le violon ou le violoncelle peuvent être transportés en cabine sur les places libres disponibles si vous nous l'annoncez à temps et seulement avec notre accord. Si les demandes pour la course respective sont nombreuses, afin d'assurer le transport de votre instrument musical nous seront obligés de vous demander le prix d'une place.

8.5.3 Si un passager se présente à la porte d'embarquement avec un bagage qui ne respecte pas les limites de dimension et poids mentionnées à l'article 8.5.1, il sera obligé de payer une taxe supplémentaire de 70 EUR / 65 GBP / 350 RON par bagage et par trajet. Pour les vols Larnaca – Birmingham – Larnaca et Larnaca – Londres – Larnaca la taxe supplémentaire est 100 EUR/95 GBP/500 RON par bagage et par trajet. Pour les vols Bucarest – Tel Aviv – Bucarest, Cluj – Tel Aviv – Cluj, Bucarest - Oslo - Bucarest, Bucarest - Palma de Majorque - Bucarest et Bucarest – Lisbonne – Bucarest la taxe supplémentaire est 90 EUR/85 GBP/450 RON par bagage et par trajet. Le bagage, dont la taxe est payée, sera transféré dans la soute à bagages de l'avion.

Nous nous réservons le droit de refuser le transport des passagers qui ne respecteront pas les provisions de cet article, et la compagnie Blue Air ne pourra pas être tenu responsable pour les dommages connexes au refus de l'embarquement.

8.5.4 Tous les passagers doivent peser leur bagage à main et démontrer que le bagage à main peut facilement se glisser dans les appareils spécialement conçus pour le vérifier. Les passagers qui ne se conforment pas aux règles établies pour les bagages à main peuvent être refusés à l'embarquement. Le personnel de check-in de l'aéroport a le droit et l'obligation de vérifier la stricte conformité aux règles établies pour les bagages à main.

En cas de doute, les limites de poids ont priorité par rapport aux limites de dimensions. Le résultat du poids sera arrondi, en faveur du passager, au nombre de kilogrammes le plus bas.

8.5.5 Nous nous réservons le droit de refuser le transport des bagages qui ne sont pas conformes aux conditions de l'article 8.5.1 et des passagers qui ne sont pas conformes aux conditions de l'article 8.5.3.

Les passagers qui ne se soumettent pas à nos conditions de transport pour des bagages à main peuvent être refusés à l'embarquement s'ils n'acceptent pas que leur bagage soit collecté et transporté dans la soute à bagages de l'avion.

Blue Air ne peut pas être tenu responsable pour les dommages causés par le refus du passager de se soumettre à ces conditions de transport.

## 8.6 RECUPERATION ET LIVRAISON DES BAGAGES DE SOUTE

8.6.1 Vous pouvez récupérer vos bagages de soute une fois arrivé à la destination. Si vous ne collectez pas vos bagages dans un délais raisonnable, ils seront gardés par nous à l'échange d'une taxe de dépôt. Si les bagages ne sont pas réclamés et récupérés endéans un mois depuis la date d'arrivée à la destination, ils seront à notre disposition et nous ne serons pas responsables de vos bagages.

8.6.2 Seulement le propriétaire des bagages de soute et de l'étiquette d'identification a le droit de récupérer les bagages.

8.6.3 Les bagages de soute qui sont dans notre garde ne seront remis qu'au propriétaire après la présentation de l'étiquette d'identification ou à une autre personne légalement autorisée.

## 8.7 ANIMAUX VIVANTS

8.7.1 Le transport des animaux vivants de petites dimensions du type ANIMAUX DOMESTIQUES (animaux de compagnie d'un poids maximum de 6 kg incluant la cage), chiens ou chats, est permis dans la cabine des passagers dans des cages spéciales ayant les dimensions maximales de 45x30x23 cm. Lorsque vous voyagez avec votre animal de compagnie dans la cabine, vous tiendrez la cage sous le siège avant. Dans ce cas, le transport se fait contre une taxe de 35 EUR/segment/animal si le billet est acheté sur le site Internet de Blue Air ou via notre centre d'appel et contre une taxe de 50 EUR/segment/animal si le service est acheté à l'aéroport.

Les passagers qui voyagent avec PET (animaux de compagnie, chiens ou chats, d'un poids maximum de 6 kg incluant la cage) dans la cabine des passagers, ont l'obligation de se présenter aux comptoirs de check-in 90 minutes avant l'heure de départ indiquée sur le billet, avec les documents mentionnés à l'article 8.7.4. afin d'accomplir les formalités nécessaires pour le voyage avec PET, la présentation au comptoirs de check-in étant nécessaire même si le check-in online a été déjà effectué et/ou les passagers n'ont pas des bagages de soute à enregistrer.

8.7.2 Dans la soute peuvent être transportés les animaux vivants de taille moyenne chiens ou chats, dans des cages standard, conformément aux réglementations IATA, ayant les dimensions maximales de 120 cm x 80 cm x 80 cm, mais pas plus de trois animaux par course. Le transport peut être fait contre paiement d'une taxe de 75 EUR/segment/animal applicable au poids brut (cage et animal -

max 32KG) si le billet est acheté sur le site Internet de Blue Air ou via notre centre d'appel et de 100 EUR/segment/animal si le service est acheté à l'aéroport.

Si le poids total de l'animal + la cage dépasse les 32 kg désignés, une taxe de 60 EUR/ 60 GBP sera imposée, taxe qui peut être payé que pendant les formalités d'enregistrement.

### Conditions de transport des conteneurs

Les conteneurs pour animaux doivent être conformes aux exigences IATA Live Animal Regulations (LAR).

En général, les conteneurs doivent :

- être suffisamment grand pour que l'animal puisse se tenir debout, se retourner et se coucher de manière naturelle.
- être solide, propre, fermé, résistant aux fuites et aux griffes.
- protéger le manipulateur du conteneur contre les griffes et les morsures de l'animal
- empêcher l'animal de causer des dégâts
- empêcher toute partie de l'animal de dépasser du conteneur
- être correctement ventilé sur au moins 3 côtés.
- contenir un accès pour les récipients d'eau et de nourriture
- être fourni par le passager.

REMARQUE : Les "sacs souples pour animaux de compagnie" ne peuvent pas être utilisés pour le transport d'animaux en soute.

8.7.3 Seuls les chiens et les chats peuvent être transportés dans la cabine des passagers, ainsi que dans la soute de l'avion, et seulement en cas de conformité aux conditions mentionnées dans les articles du chapitre 8.7.

8.7.4 Pour voyager avec un animal de compagnie dans un État membre de l'Union Européenne, les animaux vivants doivent accomplir les conditions suivantes:

- avoir un chip implanté sous la peau;
- avoir leur propre carte de santé;
- leur avoir administré un vaccin antirabique encore valable, conformément à la législation de l'UE suivantes: [http://ec.europa.eu/food/animals/pet-movement/eu-legislation/non-commercial-eu\\_en](http://ec.europa.eu/food/animals/pet-movement/eu-legislation/non-commercial-eu_en)
- avoir un passeport pour animaux délivré par le médecin vétérinaire

8.7.5 Pour les vols opérés vers/à partir de Cologne, vers la Grande Bretagne et à partir de Londres (Luton), les animaux vivants ne peuvent pas être transportés ni en cabine, ni en soute.

A partir de 1 Janvier 2012, les animaux vivants (chiens et chats) seront acceptés à bord des avions de /vers l'Irlande, en suivant les conditions de voyage mentionnées ci haut (les articles 8.6.1, 8.6.2 et 8.6.3), auxquelles nous appliquons les conditions disponibles [ici](#).

8.7.6 Pour des passagers qui voyagent avec un animal de compagnie en cabine, l'allocation de place sera dans l'avant-dernière rangée pour ne pas déranger les autres passagers.

## 8.8 RESTES HUMAINS

8.8.1 Les restes humains ne sont pas acceptés au transport sur les vols de passager pour aucune destination.

8.8.2 Les urnes funéraires sont acceptées au transport en cas d'un arrangement préalable avec nous.

## 8.9 ARMES ET MUNITIONS

8.9.1 Pour pouvoir transporter une arme à feu il faut détenir un permis de port d'armes. Celle-ci sera introduite dans le bagage de cale, désarmée, ayant la munition emballée séparément. Selon l'IATA, un passager ne peut transporter plus de 5 kg de munitions/ vol.

8.9.2 La taxe pour le transport des armes à feu est de 60 EUR/pièce/trajet et est payable comme service spécial, en ligne ou à l'aéroport de départ pendant l'enregistrement.

La compagnie se réserve le droit de modifier les règlements sur le poids, les dimensions et les taxes relatives au transport des bagages sur les vols Blue Air avant le départ de votre voyage, sous réserve de communication de ces changements sur le site de la compagnie à la section "Nouvelles" ou "Conditions de transport".

## 9. HORAIRES, RETARDS, ANNULATION DES VOLS

### 9.1 HORAIRES

9.1.1 Notre programme d'opération est celui publié dans le système de réservation, dans les brochures ou autres formes de présentation. Les heures de vol prévues dans l'horaire peuvent faire l'objet d'une modification survenue entre la date de publication et la date de votre voyage. Toute modification survenue dans notre programme d'opération sera introduite dans le système de réservation.

9.1.2 Avant la confirmation de la réservation, l'horaire du vol en vigueur à cette date vous sera communiqué et celui-ci sera imprimé sur votre billet électronique. Si nous disposons de vos coordonnées nous nous engageons de vous informer sur toute modification survenue. Si, après l'achat du billet électronique, nous ferons une modification majeure de l'horaire avec laquelle vous n'êtes pas d'accord et nous ne pouvons pas vous faire une réservation pour un autre vol, vous pouvez demander le remboursement conformément à l'article 10.2.

### 9.2 ANNULATION DE VOL

Si le transporteur aérien est contraint, pour diverses raisons, d'annuler un vol régulier pour lequel il a vendu des billets d'avion, il agira conformément à la législation internationale et européenne en vigueur, permettant aux passagers concernés de choisir entre :

- a) Remboursement dans un délai de sept jours du coût total du billet au prix auquel il a été acheté, pour la partie ou les parties du voyage non utilisées, ou
- b) le réacheminement, dans des conditions de transport comparables, vers la destination finale, soit le plus tôt possible, soit ultérieurement, à la convenance du passager et dans la limite des places disponibles.

Dans le cas de l'alinéa a), le passager peut choisir d'être remboursé sous la forme de services supplémentaires fournis par le transporteur aérien, de bons à valoir ou de crédits.

## 10. REMBOURSEMENT

10.1 Conformément aux termes établis, les billets électroniques ne sont pas remboursables. Le billet électronique peut être échangé pour un autre vol au même tarif ou à un tarif plus élevé, si ceci est possible, nécessitant le paiement d'une taxe d'échange et d'une différence de tarif. Tous les détails sont disponibles dans nos règles de transport, inscrites sur notre page Internet, ou mises à disposition sur demande. Veuillez vérifier la modalité de tarification avant l'achat du billet électronique.

10.2 Si nous ne respectons pas les obligations de transport conformément au contrat de transport, nous allons vous rembourser intégralement ou partiellement le tarif payé, conformément à cet article.

10.2.1 Un remboursement intégral du montant inscrit sur le billet électronique sera fait en cas d'annulation du vol et d'impossibilité de vous fournir d'autres options.

10.2.2 En cas d'annulation d'un segment de la route inscrite sur le billet, le montant remboursé sera égal à la différence entre le tarif payé pour la course intégrale et le tarif applicable pour le segment non effectué.

10.2.3 Les remboursements sont accordés uniquement aux personnes dont le nom est inscrit sur le billet électronique ou aux personnes qui ont effectuées le paiement, sur la présentation du billet ou du coupon non utilisé et du reçu fiscal.

10.2.4 Les demandes de remboursement doivent être faites par écrit et envoyées à l'adresse mentionnée à la fin des termes et conditions de transport.

## 10.3 MONNAIE

Le remboursement sera fait dans la monnaie utilisée pour le paiement du billet électronique.

## 10.4 TAXES POUR LES CARTES DE CREDIT/DEBIT

Les taxes perçues pour les cartes de crédit/débit ou pour autre modalité de paiement ne sont pas remboursables, sauf en cas d'annulation du vol par nous.

## 10.5 MODALITES DE REMBOURSEMENT

Si vous acceptez une autre modalité de remboursement, les prévisions de cet article seront appliquées à la modalité de remboursement respective.

## 10.6. PREFINANCEMENT

Le préfinancement (voucher) est une remise que l'entreprise Blue Air vous le donne lors de l'achat de nouveaux billets de notre entreprise.

Sa validité comprend le plan de vol dans le système et peut être utilisé jusqu'à sa fin.

Le préfinancement n'existe ni sous forme physique ni sous forme électronique, mais sera utilisé comme moyen de paiement lors de la réservation de nouveaux billets et / ou services de Blue Air.

Les billets pour lesquels le préfinancement est approuvé sont commentés en conformité aux spécifications communiqués par e-mail, et pour faire usage du préfinancement vous devrez nous contacter par téléphone et nous communiquer le numéro de réservation des billets pour lesquels le préfinancement a été approuvé. La différence entre le prix des billets que vous achèterez et la valeur

du préfinancement devra être payée avec une carte Visa, MasterCard, activée pour des paiements en ligne.

Si vous souhaitez bénéficier du préfinancement et contactez un opérateur Blue Air qui vous donne un devis, vous devez savoir que ce prix n'est pas fixe et qu'il peut varier en fonction de la disponibilité des classes tarifaires du système.

Tout préfinancement accordé représente une situation spéciale qui nécessite l'approbation de l'entreprise. Une fois l'approbation du préfinancement est obtenue, sa valeur NE SERA PAS REMBOURSEE.

## 11. COMPORTEMENT A BORD DE L'AVION

### 11.1 GENERALITES

11.1.1 Si nous estimons, de manière raisonnable, que par votre comportement à bord, vous mettez en danger l'appareil, une personne ou des biens ou que vous empêchez l'équipage de remplir ses fonctions ou que vous ne vous soumettez pas aux instructions de l'équipage notamment si celles-ci concernent l'usage du tabac, de l'alcool ou de la drogue ou encore que vous vous conduisez d'une manière qui entraîne ou peut entraîner pour les autres un gêne à leur confort ou leur commodité, un dommage ou une blessure nous pourrions prendre envers vous toutes les mesures nécessaires, y compris de contrainte, pour empêcher la poursuite d'un tel comportement. Vous pourrez être débarqué et être refusé au transport pour des voyages ultérieurs à n'importe quel point du réseau et à n'importe quel temps et vous pourrez être poursuivi pour des délits ou tout acte répréhensible que vous auriez commis à bord de l'avion.

11.1.2 Si nous sommes obligés à cause de votre comportement de détourner l'appareil vers une destination qui n'était pas établie et nous vous obligeons de quitter l'avion, vous devez nous payer tous les coûts résultants de cet atterrissage fortuit et aussi les pénalités éventuelles qui nous seront imposées par les autorités du pays où a eu lieu l'atterrissage.

11.1.3 Afin d'éviter les malentendus, vous n'êtes pas autorisé à consommer des boissons alcooliques, autres que celles vendues par nous à bord de l'avion. Nous avons le droit de refuser le service ou la vente des boissons alcoolisées à un passager si celui-ci est déjà en état d'ébriété.

### 11.2 EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES

Pour des raisons de sécurité, nous pouvons interdire ou limiter l'utilisation d'équipements électroniques à bord de l'avion tels que, les téléphones portables, les ordinateurs portables, les dispositifs d'enregistrement mobiles, les postes de radio, les baladeurs CD, les jeux électroniques ou les dispositifs de transmission/émission, y compris les jouets télécommandés.

## 12. ARRANGEMENTS DU TRANSPORTEUR POUR DES SERVICES SUPPLEMENTAIRES

Sur la base du contrat de transport et des conditions contractuelles entre le passager et Blue Air, la compagnie s'engage à assurer la nourriture et les boissons des passagers, sur demande et pour un prix, pendant le voyage.

Si nous faisons des arrangements pour et en votre nom avec un tiers afin de vous offrir des services, autres que le transport aérien, ou si nous émettons un billet ou un voucher concernant le transport ou d'autres services (autres que le transport aérien) offerts par un tiers, tels que, les réservations d'hôtel, la location d'une voiture, nous agissons seulement en qualité de votre agent. Dans ce cas,

les termes et les conditions du tiers seront appliqués. Nous ne serons responsables qu'en cas de négligence de notre part dans la conclusion de ces arrangements.

### 13. FORMALITES ADMINISTRATIVES

#### 13.1 GENERALITES

13.1.1 Vous êtes le seul responsable de l'obtention des documents et des visas nécessaires au voyage.

13.1.2 Nous ne sommes pas responsables des conséquences résultant de l'impossibilité de procuration des documents et des visas nécessaires.

#### 13.2 DOCUMENTS DE VOYAGE

Avant le départ vous devez présenter tous les documents de sortie, d'entrée, de santé ou autres documents imposés par les lois, les règlements, les ordres ou les conditions des pays impliqués et vous devez nous permettre de faire et de garder des photocopies de ceux-ci. Nous nous réservons le droit de refuser votre transport si vous ne respectez pas ces conditions ou si vos documents de voyage ne sont pas conformes.

#### 13.3 REFUS DE L'ENTREE

Si on vous refuse l'entrée dans un certain pays vous êtes responsable du paiement des amendes ou des taxes qui nous seront imposées par le gouvernement du pays respectif et pour le coût de votre retour dans le pays d'origine. Le tarif payé pour le transport jusqu'au pays qui vous a refusé l'entrée ne vous sera pas remboursé.

#### 13.4 LES PASSAGERS SONT RESPONSABLES POUR DES AMENDES, COUTS DE DETENTION, ETC.

Si nous sommes obligés de payer des amendes ou des pénalités ou de supporter des dépenses résultants du fait que vous ne respectez pas les lois, les ordres ou les conditions de voyage des pays impliqués ou dues au fait que vous ne pouvez pas présenter les documents nécessaires, vous devez nous rembourser sur demande tout montant ou dépense afférente. Dans ce but nous pouvons utiliser la contre-valeur des segments non-utilisés du billet électronique ou d'autres fonds que nous possédons.

#### 13.5 CONTROLE DOUANIER

A la demande du personnel de douane ou des officialités gouvernementales vous serez obligé de soumettre vos bagages au contrôle. Nous ne sommes pas responsables de la perte ou des dommages subis pendant ces vérifications ou comme conséquence du non-respect de votre part des conditions de voyage.

#### 13.6 CONTROLE DE SURETE

Avant l'embarquement, vous êtes obligé de vous soumettre au contrôle de sûreté, y compris vos bagages.

#### 13.7 INTERRUPTION DU VOL EN CAS D'URGENCE

Si vous avez des problèmes de santé à bord et nous estimons qu'il serait mieux d'atterrir d'urgence sur l'aéroport le plus proche pour que vous receviez l'assistance médicale nécessaire, vous serez responsable pour tous les coûts médicaux et pour les dépenses d'accommodation de votre famille

ou des amis qui vous accompagnent et pour les coûts ultérieurs de transport depuis le point d'arrêt jusqu'à la destination finale. Nous vous conseillons de contracter une assurance maladie et de transport valable pendant votre voyage.

### 13.8 DONNEES PERSONNELLES

Le passager ou le client consent à ce que Blue Air utilise ses données personnelles (nom; adresse e-mail ; téléphone; etc.) afin de permettre la réalisation de la transaction électronique et le stockage de ces informations.

### 13.1 VISAS REQUIS

Pour respecter le droit communautaire concernant le droit d'entrée aux États membres d'UE nous considérons qu'on nécessite une série de clarifications.

La Directive 2004/38/CE du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 fait référence au droit de libre circulation et de séjour dans les États membres pour les citoyens de l'Union et les membres de leur famille.

L'article 2 prévoit:

1. par "citoyen de l'Union" on comprend toute personne ayant la nationalité d'un État membre;
2. par le "membre de famille" on comprend:
  - (a) l'époux;
  - (b) le partenaire avec lequel le citoyen de l'Union a contracté un partenariat enregistré, conformément à la législation d'un État membre, si selon la législation de l'État membre d'accueil, les partenariats enregistrés sont équivalents au mariage et en conformité avec les conditions prévues par la législation pertinente de l'État membre d'accueil;
  - (c) les descendants directs âgés de moins de 21 ans ou qui sont à sa charge et aussi les descendants directs du conjoint ou du partenaire, tel que défini à alinéa (b);
  - (d) les ancêtres directs à sa charge ou ceux de son mari ou son partenaire, tel que défini à alinéa (b);
3. par "État membre d'accueil" on comprend l'État membre dans lequel se rend un citoyen de l'Union en vue d'exercer son droit à la liberté de circulation et de séjour.

L'article 5 se réfère au droit d'entrée dans les territoires des États membres de l'Union Européenne et prévoit:

- (1) Sans préjudicier les dispositions concernant les documents de voyage applicables aux contrôles aux frontières nationales, les États membres autorisent l'entrée sur leur territoire aux ressortissants de l'UE titulaires d'une carte d'identité valide ou d'un passeport valide, et aux membres de leurs familles qui ne possèdent pas la nationalité d'un État membre et qui possèdent des passeports valides.
- (2) Aux membres de famille qui n'ont pas la nationalité d'un État membre est requis seulement de posséder un visa d'entrée en conformité avec le Règlement (CE) no. 539/2001 ou, le cas échéant, avec la législation nationale.

Comme indiqué dans dispositions des autorités irlandaises, pour les citoyens non-communautaires, les Permis de Résidence de Roumanie ne sont pas valides pour voyager en Irlande. Pour ceux-ci sont vérifiés les Passeports Nationaux. Les règlements irlandais prévoient qu'ils doivent posséder des visas valides à l'entrée en Irlande.



Pour les voyages au Royaume-Uni et en Irlande du Nord, pour les citoyennes non-communautaires il est impératif qu'un visa d'entrée soit appliqué sur le passeport. Pour les membres de familles des citoyens communautaires, dans le sens de la Directive 2004/38/CE du Parlement Européen, les visas peuvent être obtenus facilement et gratuitement si ces membres de famille s'adressent à l'ambassade de l'État de destination.

Conformément à l'art. 5 paragraphe 4 du Règlement no 562/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 15 mars 2006 sur l'établissement d'un Code Communautaire relatif aux règles régissant la libre circulation à travers les frontières, en conjonction avec l'art. 2 de la Décision 582/2008, d'introduction d'un régime simplifié de contrôle des personnes aux frontières externes, basé sur la reconnaissance unilatérale par la Bulgarie, Chypre et Roumanie de certains documents comme étant équivalents à leur visas nationaux, aux fins de transit par leurs territoires, un visa Schengen valide est reconnu par la Roumanie comme étant équivalent au visa national, afin de réaliser le transit. En outre, conformément à l'art. 6 paragraphe 1 lettre d de l'OUG 194/12.12.2002, sur le régime des étrangers en Roumanie "l'entrée sur le territoire roumain peut être autorisée aux étrangers qui présentent des garanties que leur sera autorisé l'entrée sur le territoire de destination ou sortiront du territoire de la Roumanie, pour les étrangers en transit".

De la pratique, en collaboration avec les dispositions de l'annexe I du Règlement 562 résulte le fait que le transit peut être justifié par la confirmation de la réservation d'un voyage organisé ou par tout autre document approprié indiquant le programme de voyage envisagé, un billet de retour ou un billet aller retour, une réservation qui démontre le voyage de la Roumanie vers la République de Moldavie.

#### 14. RESPONSABILITE POUR LES DOMMAGES

14.1 Notre responsabilité sera déterminée par nos termes et conditions de transport. Notre responsabilité est limitée et nous vous conseillons de contracter une assurance adéquate pour le voyage que vous aller faire.

Les dispositions concernant notre responsabilité sont les suivantes:

14.1.1 A l'exception des cas prévus par les lois roumaines et par les lois de la Communauté Européenne, notre transport est soumis aux règles et aux limitations liées à la responsabilité, établies par la Convention uniquement s'il s'agit d'un transport international auquel s'applique la Convention. Les conditions suivantes s'appliquent pour la totalité de nos transports (qui sont ou ne sont pas en concordance avec les lois roumaines ou avec les lois de la Communauté Européenne):

14.1.2(a) Toute responsabilité de notre part pour des dommages sera réduite par la négligence du passager qui a contribué à ou qui a causé l'apparition du dommage respectif conformément à la loi en vigueur.

14.1.2(b) Nous sommes responsables seulement pour les dommages s'étant produits pendant le vol ou sur le segment de vol où notre code (BMS/OB) figure sur le billet électronique valable pour ce vol ou segment de vol.

14.1.2(c) Nous ne sommes pas responsables pour la perte ou le contenu incomplet de vos bagages à main, sauf s'ils ont été remis à un membre de l'équipage afin d'être placés dans un autre lieu que celui destiné à ce type de bagages.

14.1.2(d) Notre responsabilité pour la perte ou le contenu incomplet des bagages de soute sera limitée à 19 SDR (DTS) par kilogramme, et en ce qui concerne les bagages à main, la responsabilité sera de maximum 332 SDR (DTS) par passager, avec la mention que si des limites différentes de

responsabilité sont appliquées conformément aux lois en vigueur, ces limites prévaudront. Si le poids des bagages de soute n'a pas été enregistré lors du check-in le dédommagement sera calculé au poids standard de 32kg.

14.1.2(e) Sauf en cas d'existence de dispositions spécifiques dans les présentes conditions, nous ne sommes responsables que pour les dédommagements auxquels vous avez droit, pour les pertes prouvées et les coûts conformément à la Convention.

14.1.2(f) Nous ne sommes pas responsables pour les dégâts concernant les biens qui ne sont pas admis dans les bagages de soute décrits à l'article 8.3, y compris les objets fragiles ou périssables qui ont une valeur spéciale, tels que, l'argent, les bijoux, les métaux précieux, les ordinateurs, les équipements électroniques personnels, les documents, les valeurs mobilières ou autres biens, les passeports et autres documents d'identification ou des échantillons.

14.1.2(g) Le contrat de transport, y compris ces termes et conditions de transport et les exclusions et les limitations de responsabilité seront appliqués dans le cas de nos agents autorisés, employés et représentants de la même manière dont ils seront applicables pour nous. Le montant total qui peut être récupéré de nous et de nos agents autorisés, employés, représentants ne peut pas dépasser notre responsabilité, si celle-ci existe.

14.1.2(h) Ces termes et conditions de transport n'annulent pas les exclusions et les limitations de la responsabilité présentes dans la Convention ou dans les lois en vigueur, sauf si cela est expressément spécifié.

14.1.2(i) Pour toutes les destinations Blue Air la responsabilité concernant le respect des conditions de passage de frontière revient en totalité aux passagers. Blue Air n'a aucune responsabilité par rapport aux règles et aux règlements en ce qui concerne le passage de frontière des passagers.

14.1.2(j) Nous sommes responsables des dommages occasionnés par des retards dans le transport de passagers, à moins que nous ayons pris toutes les mesures raisonnablement exigibles pour éviter ces dommages et à moins que la prise de telles mesures ait été impossible. La responsabilité en cas de dommages liés à un retard du transport des passagers se limite à 4 694 DTS (env. 5 032 EUR). Nous sommes responsables des dommages occasionnés par des retards dans l'acheminement de bagages enregistrés, à moins que nous ayons pris toutes les mesures raisonnablement exigibles pour éviter ces dommages et à moins que la prise de telles mesures ait été impossible. La responsabilité en cas de dommages liés à un retard d'acheminement des bagages se limite à 1 131 DTS (env. 1 213 EUR).

Si la victime du dommage est en partie responsable de la survenue du dommage, le montant du droit à dédommagement devra être réduit de la somme correspondant à cette part de responsabilité. La victime du dommage s'engage notamment à ne pas faire augmenter le montant du dommage occasionné par la perte de son bagage ou par le retard de son vol en achetant des produits de remplacement inappropriés.

14.1.3 Pour plus de détails sur le retard, la destruction, la perte ou la détérioration de vos bagages veuillez s'il vous plaît lire [le présent document](#).

## 14.2 CONVENTIONS SPECIALES

Dans les situations se soldant par la mort, la blessure ou le préjudice physique du passager suite à un accident s'étant produit à bord de notre avion, ou pendant les opérations d'embarquement ou de débarquement pendant un vol effectué par nous:

14.2.1 Nous ne ferons pas usage de la défense prévue à l'article 20 de la Convention ou d'une autre défense similaire existante par la loi en vigueur, en ce qui concerne la demande qui ne dépasse pas 113100 SDR(DTS);

14.2.2 Sans délais et dans une période qui ne dépassera pas 15 jours depuis la date à laquelle nous avons établi l'identité de la personne qui a droit à une compensation, nous effectuerons des paiements en avance à la personne qui a des besoins économiques immédiates, proportionnellement aux dommages subis (le montant ne sera pas inférieur à 16.000 SDR (DTS) par passager en cas de décès). Le paiement en avance ne représente pas l'admission de la responsabilité et peut être déduit de nos paiements ultérieurs, mais il serait récupérable si le dommage a été causé par la négligence du passager ou de la personne qui a reçu le paiement ou si la personne qui a reçu le paiement n'est pas la personne qui aurait droit à la compensation ;CELA ETANT DIT, nous nous réservons toutes les autres modalités de défense(prévues ou non par la Convention) et tous les droits de recours envers d'autres personnes, y compris (mais pas limités aux) les droits de contribution et d'indemnisation.

14.3 En ce qui concerne les paiements en avance qui seront effectués conformément à l'article 14.2.2 ou toute autre modalité considérée comme l'équivalent en EURO du montant exprimé en SDR (DTS):

14.3.1 L'équivalent en EURO sera calculé au taux d'échange établi par le Fonds Monétaire International à cette date;

14.3.2 si la Roumanie n'a pas introduit l'EURO comme monnaie légale à cette date, tout paiement sera fait ou, si la situation se présente, toute interprétation de la valeur sera faite en Lei par la conversion du taux d'échange de Lei en EURO pour cette date de paiement ou de détermination, selon le cas.

14.4 Nous vous assurons que nous avons conclu une assurance de responsabilité d'une valeur d'au moins 100.000SDR (DTS) par passager et pas inférieure au minimum établi par l'Autorité Civile Roumaine.

14.5 Quand le transport respecte les lois roumaines et celles de la CE, pour les demandes qui dépassent 100.000 SDR (DTS), nous pouvons être exemptés si nous pouvons prouver que nous avons pris ou nos agents ont pris toutes les mesures de précaution nécessaires afin d'éviter le dommage ou qu'il a été impossible pour nous ou pour nos agents de prendre de telles mesures.

## 15. DELAI POUR RECLAMATIONS OU ACTIONS

### Dégâts mineurs des bagages

Le transporteur aérien décline toute responsabilité en ce qui concerne les bagages tachés de certaines substances (vin, huile, nourriture, etc.) et les bagages ayant subi des dommages mineurs (égratignures, bosselures, ruptures de coutures causées par un excès de poids, perte ou endommagement de pièces et accessoires de bagages qui n'ont pas été fournis par le fabricant et qui n'affectent pas son utilisation normale - tels que les clés, serrures, étiquettes bagages, ceintures ou couvercles) pouvant résulter de l'usure normale du bagage. Dans des cas exceptionnels, la compagnie aérienne peut, à sa discrétion, fournir un bon à valoir lorsque les bagages enregistrés ont subi des dommages mineurs en raison d'une mauvaise manipulation.

### 15.1 NOTIFICATION DE LA RECLAMATION

15.1.1. L'acceptation des bagages par le possesseur de l'étiquette d'identification sans réclamation au moment de livraison est une preuve suffisante qui démontre que les bagages ont été délivrés dans des bonnes conditions et conformément au contrat de transport, sauf si vous démontrez le contraire. Conformément au règlement (CE) no. 889/2002 du Parlement européen et du Conseil du 13 mai 2002 modifiant le règlement (CE) n °. 2027/1997 concernant la responsabilité des exploitants aériens en cas d'accident, de perte ou d'endommagement d'un bagage enregistré, le passager est tenu de déposer une plainte écrite dans un délai de 7 (sept) jours à compter de l'enregistrement du PIR, et en cas de retard des bagages, le passager est tenu de déposer une plainte écrite dans les 21 (vingt et un) jours suivant l'enregistrement du PIR.

15.1.2. Lorsque toute sorte de dommage est signalée, il est impératif pour les passagers de demander une copie du rapport d'irrégularité de la propriété (appelé PIR). Ce rapport est rempli par un employé du service des objets trouvés à l'aéroport avec les informations fournies par le passager. Le PIR n'est pas une plainte officielle, il s'agit d'un document interne de la compagnie/ agent de Handling, servant à identifier le bagage.

15.1.3. L'entreprise Blue Air ne sera pas considérée responsable pour les bagages identifiés par erreur par un autre passager. Le passager qui a identifié par erreur un bagage est responsable de tous les frais engagés par les deux passagers impliqués.

15.1.4. Si vous souhaitez prendre contact avec les représentants du département de bagages perdus vous pouvez le faire à travers l'adresse [ll@aerokraft.ro](mailto:ll@aerokraft.ro) ou au numéro de téléphone +40745313411.

15.1.5. Le réception des bagages perdus peut se faire seulement à l'aéroport. Les bagages perdus ne sont pas livrés au domicile du passager.

## 15.2 LIMITATIONS

Tout droit de dédommagement sera annulé si l'action n'est pas intentée dans un délai de 2 ans après la date d'arrivée à destination ou après la date à laquelle l'avion devrait arriver ou la date à laquelle le transport a été interrompu. La décision de la Cour qui juge le cas imposera la méthode de calcul de la période de limitation.

## 15.3 MODIFICATION ET ANNULATION

Nos agents ou nos représentants n'ont pas le droit de modifier ou d'annuler les dispositions de ces termes et conditions de transport.

## 15.4 TEMPS DE RÉPONSE AUX PLAINTES

A partir du 05.02.2018, Blue Air a l'obligation de répondre aux réclamations reçues dans un délai de 60 jours à compter de la réception de la réclamation à laquelle tous les documents / preuves nécessaires seront joints.

Pour exclure tout doute, dans le cas où les documents / preuves nécessaires sont incomplètes, le délai sera établi à partir du jour où Blue Air a reçu la documentation complète.

Ainsi, pour résoudre toutes les plaintes de manière paisible afin de réduire le nombre de dossiers devant les tribunaux, le passager est tenu de respecter le délai de 60 jours avant de s'adresser éventuellement à l'autorité judiciaire.

Les parties conviennent que, si le passager choisit de demander l'aide judiciaire immédiatement après la présentation de la phase de plainte, les honoraires d'avocat resteront la seule responsabilité du passager.

Les plaintes peuvent être transmises en utilisant le formulaire de demande qui peut être rempli [ici](#), en mentionnant le prénom et le nom du passager, le numéro de réservation, numéro de vol et la date, le lieu de départ et d'arrivée et la raison pour laquelle vous demandez l'indemnisation.

15.5 Pour les vols en provenance ou à destination d'Italie et pour les vols dans lesquels la ville de départ ou d'arrivée est située sur le territoire du pays, le délai de traitement des plaintes est de 6 semaines (42 jours), conformément aux dispositions de art. 2.4 de la Charte des droits du passager rédigée par l'ENAC («Ente Nazionale pour l'Aviazione Civile»). Toutes les autres dispositions du paragraphe précédent sont applicables.

## 16. INTERPRETATIONS

Les titres de chaque article de ces termes et conditions de transport ont un caractère purement informationnel et ne peuvent pas être utilisés pour l'interprétation du texte.

## 17. CHOIX DE LA LOI ET DE LA JURIDICTION

Sauf mention contraire de la convention, des lois, des règles gouvernementales, des ordres ou des conditions en vigueur:

- (a) Ces termes et conditions de transport sont gouvernés par les lois roumaines;
- (b) Tout conflit survenu entre vous et nous, lié au transport ou résultant, d'une manière ou d'une autre du transport, sera soumis à la juridiction non-exclusive des tribunaux roumains.

## 18. TRANSFERT

### 18.1 Transfert en autocar

Du côté du billet Blue Air, vous pouvez acquérir le transfert en autocar. Blue Air vous fournira le service de transfert à partir de :

- Constanta/Brasov jusqu'à l'aéroport de Bucarest Otopeni et retour, service fourni par notre partenaire, Direct Aeroport.

Les bébés âgés de 0 à 2 ans peuvent voyager gratuitement sur les genoux de leurs parents.

Les partenaires Direct Aeroport acceptent un maximum de 2 (deux) bagages enregistrés et 1 (un) bagage à main par passager.

Objets interdits :

- Vélos
- Armes
- Animaux
- Équipement de sport

Si, en raison de la faute de Direct Aeroport, les passagers arrivent en retard à l'aéroport / ratent leur vol, Direct Aeroport sont tenus de respecter et d'appliquer les règlements comme indiqués dans EC261/2004 et rembourseront à Blue Air uniquement la valeur des tickets vendus et non d'autres services que le passager aurait pu bénéficier à destination. Blue Air remboursera alors les passagers éligibles au remboursement des billets.

Si Blue Air subit des retards, Direct Aeroport sont obligés d'accepter les passagers Blue Air lors du premier transfert ayant des sièges disponibles sans frais supplémentaires.

Vous trouverez [ici](#) les détails relatifs au calendrier des transferts, aux lieux d'embarquement et ainsi de suite.

## 19. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

19.1. Nous nous assumons la responsabilité de vous informer sur l'identité de l'opérateur aérien / des opérateurs aériens, quelque soit la modalité d'achat de votre billet.

Les vols vendus sur <http://www.blueairweb.com> sont exploités par S.C. Blue Air Aviation S.A. ou la société identifiée comme transporteur aérien dans le processus de vente des billets.

### 19.2. VOLS OPERES PAR BLUE AIR DANS L'ACCORD CODESHARE

19.2.1. Blue Air, en tant que contractuel du transport aérien, informe les passagers, au moment de la réservation, de l'identité de la compagnie aérienne ou des compagnies aériennes qui exploitent le vol.

19.2.2. Le passager a le droit d'engager une réclamation ou de demander des remboursements et des compensations du transporteur aérien exploitant ou du transporteur aérien contractant.

19.2.3. Le passager doit toujours vérifier les termes et conditions du transporteur aérien exploitant.

19.2.4. SKY EXPRESS ([termes et conditions de Sky Express](#)).

19.2.5. CYPRUS AIRWAYS ([termes et conditions de Cyprus Airways](#))

19.2.6. Alitalia ([termes et conditions de Alitalia](#))